



LE PROJET DE PAYSAGE COMME CONDITION DE LA DENSITÉ

De Lisbonne à Bordeaux, du Tage à la Garonne, des projets de territoires, des visions stratégiques construites dans la durée, avec en amont le paysage pour fondement.



L'ÉDITO DE LYDIE CHAUVAC présidente de l'APCE

Cette année 2016 a été marquée par notre séminaire annuel à Lisbonne centré sur le thème «Lisbonne, de l'espace public au paysage urbain». Ce séminaire aura été l'occasion d'aborder, sous l'angle de l'espace public, les spécificités du processus de transformation du paysage urbain de Lisbonne. Depuis plusieurs années, la ville de Lisbonne mène une politique urbaine ambitieuse, autour de la reconquête des berges de l'estuaire du Tage à diverses échelles, mais aussi de grands projets de réhabilitation.

Ces projets s'inscrivent dans une approche temporelle et des visions territoriales à long terme. Cette démarche pose en effet la question du projet de paysage en amont autour des éléments fondateurs qui le composent: un site, une géographie, un fleuve majestueux qui contribue fortement à la qualité de ses horizons, un patrimoine urbain riche et diversifié... La déclinaison des échelles s'articule avec l'espace public qui constitue pour nous le «ciment de la ville» et l'objet de notre attention dans le cadre de ce séminaire. Lisbonne, ville de culture, «pétillante» dans ce dynamisme et cette énergie contagieuse, fut à la hauteur de nos attentes.

Nos séminaires se poursuivent et chaque année donne aux paysagistes-conseils l'occasion de réfléchir à leurs pratiques et d'échanger autour de stratégies et d'expériences renouvelées, d'études de cas aux échelles variées, nourries par des tables rondes et des ateliers thématiques choisis. L'organisation nouvelle de nos ateliers autour des «invités modérateurs» s'est avérée très positive et nous prolongerons l'expérience.

Pour notre prochain séminaire, nous avons fait le choix de Bordeaux, métropole qui depuis de longues années affiche une politique de la ville et des grandes stratégies d'aménagement déclinées à toutes les échelles d'un «nouvel urbanisme» (cf. De la ville à la métropole 40 ans d'urbanisme à Bordeaux, d'A'Urba, Le Festin, 2011). La posture développée au fil des études est une hybridation entre le regard du paysagiste, de l'urbaniste et de l'environnementaliste, qui permet de proposer une réponse originale et adéquate à la ville de Bordeaux dans son projet ville-nature (PLUi Bordeaux). L'invention nécessaire de nouvelles relations entre ville et campagne, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité, la protection et la valorisation de notre biodiversité, la requalification des espaces dégradés et/ou banalisés sont autant de thèmes développés dans le «plan d'action national pour la reconquête des paysages et de la nature en ville» porté par Ségolène Royal en 2014.

Il s'agit de « qualifier l'espace d'articulation entre le bâti et le non-bâti», enjeu paysager par définition car le paysage propose une pensée des interrelations entre tous les éléments quels qu'ils soient, sans hiérarchie préconçue. Cette démarche, tout en intégrant le fonctionnement écologique lié au réseau de la Trame verte et bleue, développe une approche multifonctionnelle afin de considérer la nature en ville comme support de projet.

L'agence d'urbanisme a développé le projet dans la continuité de travaux menés sur la charpente paysagère du SCoT. Elle a choisi de renforcer l'approche écologique, généralement limitée en milieu urbain par manque de connaissances et de données sur la biodiversité ordinaire. La présence accrue de nature en ville peut être une source d'acceptabilité d'une certaine densification urbaine. «La nature est le monument de la ville contemporaine», écrit Michel Corajoud.

Nous nous interrogerons sur ce thème, surtout sur sa déclinaison aux différentes échelles: des bords du fleuve (10km de berges aménagées) aux bords de la ville; quelles continuités «écologiques, naturelles, hydrauliques... paysagères...»; de quelles manières conforter les grandes entités de nature du territoire en explorant la notion de bords/lisières entre les zones naturelles et urbaines.

Le paysage est avant tout le résultat d'un projet politique. Il est nécessaire d'avoir une vision à grande échelle qui puisse permettre de comprendre les enjeux du territoire et de fixer les objectifs communs. Le paysage doit constituer l'entrée de toute analyse territoriale car il peut être un horizon pour la ville contemporaine. Les paysagistes, par leur approche du site et de la géographie, activent le changement du regard sur le territoire.

L'actualité de l'année doit être soulignée par la création du titre de «paysagiste-concepteur», inscrite dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui vient conforter la reconnaissance de la profession de paysagiste (JO du 9 août 2016).

SOMMAIRE

SÉMINAIRE LISBONNE 2016 DE L'ESPACE PUBLIC AU PAYSAGE URBAIN

INTRODUCTION	5
LE CONTEXTE PORTUGAIS & LISBOÈTE	6
La politique du paysage au Portugal Cristina Cavaco	6
La politique urbaine de Lisbonne Manuel Salgado & Eduardo Campello	
Une lecture de Lisbonne Gonçalo Byrne	10
Le regard du paysagiste João Nunes	12
Les douze leçons de Lisbonne Ariella Masboungi	14
PARCOURS DANS LISBONNE	16
Les miradouros: espaces publics et belvédères sur le paysage de Lisbonne	16
Le Chiado: une reconstruction, un "projet/processus"	17
Ribeira das Naus, Praça do Comércio: la reconquête des bords du fleuve	18
La Mouraria: symbole du projet urbain social culturel et participatif de Lisbonne	19
LX Factory, Braço de Prata: nouvelles formes et usages de l'espace public	20
Corridor verde, Estufa fria: l'architecture en point d'orgue de la Trame verte et bleue de Lisbonne	21
ARIELLA MASBOUNGI,	
GRAND PRIX D'URBANISME 2017	24
LES ATELIERS DE L'APCE	26
Atelier I: De l'espace public aux paysages urbains, le "paysagisme" comme forme alternative à l'urbanisme ?	26
Atelier 2: Le paysage rapporte!	
Atelier 3: La ville plus verte que nature	30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVRIL 2016

	2015-2016, UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ
	ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
	ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE
	LA REFONTE DU RÈGLEMENT DES PLUI
	RÉFORME TERRITORIALE: QUEL AVENIR POUR LE RÉSEAU DES CONSEILS DE L'ÉTAT ?
RÉ	FLEXIONS DE L'APCE
	PAYSAGE ET TRAME VERTE ET BLEUE

© GIOVANNA MARINON





LISBONNE 2016

DE L'ESPACE PUBLIC AU PAYSAGE URBAIN



INTRODUCTION DE THIBAULT DE METZ président de l'APCE 2015-2016

La littérature comme préambule au voyage.

Dans Train de nuit pour Lisbonne, Pascal Mercier nous entraîne à la suite d'un personnage qui se laisse bouleverser par les textes et la vie du poète portugais Amadeu de Prado. Lisbonne est déjà là et le paysage de cette ville aux miradors se laisse parcourir.

Lisbonne résonne aujourd'hui comme une destination touristique quasiment incontournable pour un public international de plus en plus important. Des projets de grande envergure accompagnent le développement de la ville. L'aéroport situé en pleine ville, qui crée des situations de fort contraste, va dépasser ou dépasse déjà les vingt millions de passagers. Un grand projet d'aéroport doublant l'existant va se développer au sud du Tage. Le renouveau du front de fleuve – la mer de Paille - initié par le centre culturel de Belém s'est poursuivi avec le grand projet de l'exposition universelle de 1998. Ces greffes ont pris et depuis de nombreux projets se sont développés, comme le réaménagement de la place du Commerce, Ribeira das Naus, et des réflexions sur les docks. En parallèle, des projets partagés, diffusés dans la ville, ont permis le renouveau de quartiers populaires. La politique d'«une place dans chaque quartier» a permis la création d'esplanades, de kiosques, de places très utilisés par la jeunesse lisboète.

Mai 2016, nous nous retrouvons à Lisbonne pour notre séminaire annuel. «De l'espace public au paysage urbain, les processus de transformation de la ville» est le thème sur lequel vont porter nos réflexions. Quels sont les lieux choisis pour cette évolution, quels sont ceux qui se transforment d'euxmêmes, sous des formes plus libres, dans un processus naturel où se croisent actions publiques et initiatives privées ?

Pour comprendre ces dynamiques nous parcourons la ville de Lisbonne, nous l'arpentons pendant deux jours et nous analysons les paysages. Nous sommes accompagnés pour ces visites par les guides de l'association PROAP et les maîtres d'œuvres – paysagistes ou architectes – qui nous présentent les projets. Les « miradouros » belvédères de Lisbonne nous invitent à prendre de la hauteur et à projeter un autre regard sur la ville.

Un deuxième temps est celui des échanges avec nos hôtes sur les sujets spécifiquement lisboètes. Tout d'abord avec Cristina Cavaco, de la direction du développement territorial, qui présente la politique du paysage et la mise en œuvre de la convention européenne du paysage au Portugal. Puis avec Eduardo Campelo du département aménagement et planification qui développe la politique urbaine de la ville de Lisbonne. Ariella Masboungi, qui nous fait l'honneur de sa présence après son séminaire à Amsterdam, nous propose un retour sur les enseignements tirés de l'expérience lisboète en France et en Europe. Ariella Masboungi anime également une table ronde où elle a réuni Manuel Salgado – architecte et adjoint à l'urbanisme de la ville de Lisbonne –, le paysagiste João Nunes et l'architecte Gonçalo Byrne.

Le troisième temps de notre séminaire est celui des débats autour de questions actuelles qui se posent aux paysagistes dans l'exercice de leurs missions de conseils comme dans leurs missions de praticiens. Trois ateliers sont organisés par des paysagiste-conseils et animés par des modérateurs. Les PCE Jean-Marc Gaulier et Pascale Hannetel ont invité Jean-Denis Espinas à partager avec nous un atelier intitulé « de l'espace public aux paysages urbains, le "paysagisme" comme forme d'alternative à l'urbanisme ?». Alice Brauns et Karin Helms nous invitent à réfléchir avec Eric Amanou sur la guestion de l'économie des paysages. Le paysage coûte, dit-on, mais il rapporte aussi, comment transformer ce paradoxe pour améliorer la visibilité des bénéfices du projet de paysage? Enfin les PCE Béatrice Fauny et Claire Alliod posent la question, avec Stéphane Letexier, de la place de la nature en ville, «la ville... plus verte que nature. Existe-t-il un regard partagé sur la nature en ville ? Quelles sont les attentes des élus, des écologues, des aménageurs, des habitants?».

Nous devons le montage et la programmation de ces rencontres aux paysagiste-conseils qui se sont particulièrement investis dans ce séminaire: Giovanna Marinoni, Annie Tardivon, Catherine Brunet, Jean-Marc Gaulier et Alice Brauns, que je remercie vivement au nom de notre association.

LE CONTEXTE PORTUGAIS & LISBOÈTE

La politique du paysage au Portugal

Le Portugal ratifie en 2005 la Convention européenne du paysage. Dix ans plus tard, il met en place une loi ambitieuse pour l'architecture et le paysage.



CRISTINA CAVACO
architecte, directrice
adjointe à la direction
générale du développement
territorial au ministère de
l'Environnement,
sous la responsabilité
de M. Rui Amaro Alves,
directeur général.

Il y a presque deux ans, en 2015, la Politica nacional de Arquitetura e paisagem (PNAP), Politique nationale de l'architecture et des paysages, a été adoptée par le parlement portugais. Le vote de ce texte constitue l'aboutissement d'un processus engagé au début des années 2000 et qui a trouvé un premier temps fort dans la ratification en 2005 de la Convention européenne du paysage. Quelque temps auparavant, la Direction en charge du développement territorial avait, en partenariat avec l'université d'Évora, mené un travail important d'identification et de caractérisation des paysages de l'ensemble du territoire et des Açores. Outil de référence qui définit des unités de paysage, il donne les lignes directrices pour la déclinaison, dans le cadre des plans d'aménagement municipaux, de la CEP au niveau local.



7 GRANDS DÉFIS POUR LE PAYSAGE

La nouvelle politique nationale de l'architecture et du paysage du Portugal a pour ambition de répondre à 7 grands défis.

Qualité de vie & bien-être

L'amélioration des paysages et de l'environnement bâti, le renouvellement urbain dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme visent à accompagner la croissance urbaine et à corriger certains effets négatifs d'urbanisations récentes. L'objectif est à terme un développement urbain et régional plus équilibré et plus efficace en vue d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population portugaise.

Social & culturel

La loi vise à protéger et à valoriser les patrimoines culturel et paysager portugais; à prévenir et à atténuer la surexploitation des ressources culturelles et naturelles, notamment liées au tourisme de masse; à renforcer une culture de la participation qui valorise le patrimoine, la qualité architecturale et le paysage. Dans ce cadre, le paysage et le patrimoine architectural sont considérés comme des éléments clés d'une politique de développement territorial durable.

Énergétique & environnemental

Il s'agit aussi d'améliorer les performances environnementales des espaces bâtis et urbains, de contribuer à la réduction des risques, à promouvoir l'adaptation des régions et des zones urbaines aux effets du changement climatique.

Écologique

En mettant en place des "infrastructures vertes", l'objectif est d'assurer la conservation de la biodiversité tout en favorisant leur connexion avec le paysage.

Social & démographique

Les approches territoriales sont axées sur la cohésion et l'insertion sociale et sur la construction de logements dignes, à des prix équitables, en particulier dans les centres urbains et historiques, et de garantir à tous l'accès à des espaces publics et espaces verts collectifs.

Économique & global

La stratégie de redressement et d'internationalisation de l'économie portugaise veut notamment s'appuyer sur la valorisation de l'architecture et du paysage afin de promouvoir un tourisme durable, la création d'emplois, la dynamisation de l'industrie de la construction et la compétitivité et l'internationalisation de l'économie nationale.

Régulation & gouvernance

La loi renforce les processus de gouvernance en privilégiant les critères qualitatifs dans la construction et le développement urbain, la planification et à la gestion du paysage.

PNAP: préambules

L'architecture et le paysage font partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens portugais, déterminant dans une large mesure leur qualité de vie. En effet, le rôle décisif que jouent l'architecture et le paysage dans le bien-être des populations — assurer la durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle et promouvoir la compétitivité territoriale — est reconnu aux niveaux national et international.

L'architecture et le paysage sont l'expression de l'identité collective, de l'histoire et de la culture, ayant un impact particulier sur l'éducation, l'inclusion sociale et la participation civique et les implications majeures pour le développement de la Nation, l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique. Elles contribuent ainsi à créer une économie plus compétitive et une société plus juste, plus inclusive et digne.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE

Le Comité de suivi de l'architecture et du paysage (CAAP), présidé par le directeur général du territoire et constitué des représentants du directeur général du patrimoine culturel, de l'Ordre des architectes et de l'Association portugaise des architectes-paysagistes, supervise les mesures prises et actions menées dans le cadre de la PNAP. Chaque année, ce comité soumet au responsable chargé de la planification spatiale un rapport faisant état de son avancement. Il peut également émettre des avis et des recommandations de sa propre initiative, ou à la demande des services nationaux en charge de la planification.

Un plan d'action sur quatre ans (2016-2020) est actuellement en cours d'élaboration. Sa mise en œuvre constituera une étape importante du processus engagé par le vote de la loi. Ce plan vise ainsi à définir une stratégie d'action, à mettre en place les mesures de coordination et à concevoir les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation nécessaires pour accompagner la politique ambitieuse du Portugal pour l'architecture et les paysages.

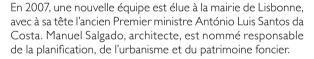
PNAP: objectifs

- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens portugais
- Encourager le développement durable et le développement urbain durable
- Protéger et valoriser le patrimoine culturel portugais
- Encourager et diffuser une culture civique territoriale
- Améliorer la compétitivité de l'économie nationale et promouvoir la culture portugaise à l'étranger

La politique urbaine de Lisbonne

Depuis 2007, une politique urbaine ambitieuse est menée à Lisbonne pour redonner son dynamisme à la capitale portugaise et améliorer les conditions de vie de ses habitants, notamment en termes de logement, d'espaces publics, d'équipements...

Manuel Salgado et Eduardo Campello, tous deux acteurs de la construction de ce Lisbonne contemporain, font le récit et le bilan de cette aventure humaine et urbaine qui se poursuit aujourd'hui.



La situation dont héritent les nouveaux élus est particulièrement difficile: la ville, épuisée et sans capacité d'investissement, a vu partir en trente ans 300000 habitants qui ont préféré s'installer en périphérie. Conséquences: le centre-ville s'est vidé, l'étalement et l'éclatement urbains ont explosé, des centaines de milliers de Lisboètes sont devenus dépendants de la voiture pour leurs déplacements...

En 2008 éclate la crise financière qui vient encore noircir le tableau en engendrant une chute vertigineuse de l'immobilier et du crédit. La nouvelle municipalité ne se décourage pas pour autant et joue son principal atout: une réserve foncière très importante, héritage de la dictature fasciste, couvrant à peu près la moitié de la surface de la ville, qui lui donne la possibilité d'intervenir rapidement sur l'espace urbain, d'engager des réalisations visibles tout en encourageant et en faisant vivre de nouvelles formes de participation citoyenne.

DE NOUVEAUX INSTRUMENTS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE URBAINE

Durant les deux premières années de son mandat, de 2007 à 2009, la municipalité s'est consacrée à «remettre de l'ordre dans la maison» tout en mettant en œuvre de petits projets qui améliorent rapidement la vie quotidienne des Lisboètes. Dans le même temps, elle mène une réflexion sur l'avenir de la ville. Une charte stratégique – Carta Estratégica Lisboa 2010-2024 – est élaborée avec pour ambition de répondre à six enjeux urbains essentiels: Récupérer, rajeunir et équilibrer la population; Lisbonne, ville amicale; Lisbonne, ville durable; Lisbonne, ville innovante et créative; Lisbonne, modèle de gouvernement efficace et participatif; et Affirmer l'identité de Lisbonne. Cette charte se concrétise en 2012 par l'adoption du Plano director municipal de Lisboa (PDM), document stratégique d'aménagement, qui donne à la municipalité l'outil nécessaire pour agir en même temps pour des espaces publics de qualité, la promotion des modes de déplacements doux et l'encouragement à l'efficacité environnementale.



manuel salgado
est architecte et urbaniste.
Auteur de nombreux projets
urbains au Portugal et à
Lisbonne, dont l'Expo '98, il
a été élu à la mairie en 2007
et y occupe aujourd'hui
les fonctions de premier
adjoint à l'urbanisme et à la
planification stratégique.



est architecte et urbaniste, chef du département de la Planification et de la Réhabilitation urbaine à la ville de Lisbonne

PREMIER DÉFI LISBOÈTE: **RÉUTILISER**, **RÉHABILITER ET RÉGÉNÉRER LA VILLE**

En 2007, la ville, en déclin démographique depuis quarante ans, continue de perdre des habitants. Renverser la tendance exige à la fois d'encourager les jeunes et les familles à s'installer dans la ville qu'ils ont quittée, en raison du manque d'équipements et des prix trop élevés des loyers et de l'immobilier, et de faire rester les populations vieillissantes pour lesquelles Lisbonne est une ville peu adaptée.

Mais pour que la capitale portugaise redevienne attirante, il faut aussi créer de nouveaux emplois, relancer l'économie et favoriser l'installation de nouveaux acteurs économiques dans les domaines des services aux entreprises, du tourisme et de l'immobilier.

Repères contemporains

Lisbonne: 570 000 habitants (2013) Agglomération: 2 millions d'habitants Superficie du centre-ville: 84 km²

Emplois: I 240 000 (2011)



DEUXIÈME DÉFI LISBOÈTE:

RENDRE À LA VILLE SA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Lisbonne se présente comme un patchwork: chaque quartier a une identité propre et forte. Sa structure est en cela très différente de celle d'autres capitales comme Paris, Madrid ou Barcelone. Le programme une place dans chaque quartier, dont la première phase vient de s'achever (30 places, squares ou jardins réalisés), a associé étroitement la population à leur conception et réalisation, moyen efficace pour prendre en compte cette spécificité lisboète et respecter l'identité des quartiers.

Pour attirer et fixer les familles et les jeunes à Lisbonne, des équipements (écoles, crèches, bibliothèques) ont été construits. La municipalité a été également attentive à ce que les personnes âgées de plus de 65 ans, très nombreuses (25 % des habitants), puissent rester dans la ville dans un environnement et avec des modes de déplacement adaptés à leurs besoins. Dans le cadre de la facilitation des circuits à pied, un programme de rénovation des chaussées souvent dangereuses ou simplement peu pratiques a été engagé. Alors que les revêtements "artistiques" des rues de Lisbonne continuent d'être installés là où cela se justifie, notamment dans les secteurs historiques, ailleurs, dans les rues "mal fichues", ils sont refaits et adaptés.

TROISIÈME DÉFI LISBOÈTE:

FAVORISER LA MOBILITÉ DE TOUS

L'étalement urbain est un phénomène qui s'est généralisé dans tout le Portugal. À Lisbonne, ce sont 350 000 voitures qui traversent chaque jour le Tage pour entrer et sortir de la ville, et 500 à 600 000 personnes qui s'y déplacent quotidiennement. La ville est restée longtemps démunie face à ce problème puisque seul l'État pouvait décider de la politique des transports publics. Depuis quelques années, les choses ont évolué et les municipalités sont désormais plus libres de mener leur propre politique en faveur de la mobilité. Avec les autres communes de l'agglomération, la ville de Lisbonne a ainsi décidé de renforcer les transports publics en général et le réseau des pistes cyclables (60 km supplémentaires prévus) en particulier, de créer des interfaces entre les différents modes de transports, d'améliorer les conditions de déplacements des piétons par la construction de funiculaires, d'ascenseurs publics, d'escaliers roulants... et ainsi de faciliter les déplacements de tous, tout en limitant la dépendance à la voiture.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE DE CAIS DO SODRÉ ET DU QUAI, PRÈS DU NOUVEL EMBARCADÈRE © VILLE DE LISBONNE

QUATRIÈME DÉFI LISBOÈTE: L'IDENTITÉ

L'identité de la ville est confrontée aux effets du tourisme de masse et à la présence de résidents non permanents (notamment les étudiants étrangers dans le cadre du programme d'échange universitaire Erasmus). La nouvelle candidature de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco est un moyen de travailler à l'identification des caractères identitaires de Lisbonne dont font partie son site, son paysage urbain, son patrimoine architectural et immatériel.

CINQUIÈME DÉFI LISBOÈTE:

TRAVAILLER SUR LES FORMES URBAINES

Les formes urbaines de Lisbonne sont en relation intime avec les particularités géographiques de son site, marqué par la présence du Tage et de son estuaire, et par les collines entièrement bâties qui entourent la ville et accueillent de nombreux bâtiments publics et patrimoniaux. Ce contexte géographique et urbain est à la base du travail d'écriture du nouveau règlement d'urbanisme. Ce texte doit permettre de jouer avec tous ces éléments structurants du paysage et, par la création de grands corridors écologiques, de faire pénétrer la nature dans la ville.

L'aéroport, le port de marchandises, les friches ferroviaires, les voies rapides, tous les grands équipements et les infrastructures lisboètes posent des questions complexes d'ordre économique, de localisation dans la ville, d'impact sur le paysage et le cadre de vie. Leur traitement est un autre axe de travail important mené actuellement par la municipalité.

SIXIÈME DÉFI LISBOÈTE: DES MOYENS HUMAINS ET DES RESSOURCES FINANCIÈRES ORIGINAUX

La stratégie 2020, notamment la réhabilitation du quartier de la Mouraria, a été financée en partie par des fonds européens. Mais la ville a trouvé, grâce à une fiscalité adaptée, des règles de construction et d'urbanisme originales et des ressources foncières, des leviers financiers pour mettre en œuvre sa stratégie urbaine. La motivation et la valeur des personnes qui se sont engagées dans ce travail pour la ville, l'attention qui a été portée à leur formation, ont été, sans aucun doute, un autre facteur très important de la réussite du plan.

Une lecture de Lisbonne

Gonçalo Byrne nous invite à une promenade en images à travers le centre historique de Lisbonne, les berges du Tage et les collines de Chiado et du château. Ce parcours raconte sa vision de la ville dans toute la complexité et la diversité de son histoire et de ses paysages.



GONÇALO BYRNE
est architecte et travaille
à Lisbonne. Depuis 1975, et
la création de son agence
Gonçalo Byrne Arquitectosa,
il a construit des
équipements publics,
des logements et des
commerces, et travaille sur
de nombreux projets de
réhabilitation de patrimoine
et de revitalisation du tissu
urbain, à Lisbonne, dans tout
le Portugal et à l'étranger.



© PRÉSENTATION GONÇALO BYRNE

LE CENTRE-VILLE

Le centre historique de Lisbonne s'est profondément dépeuplé depuis les années 1950-60. Alors que partout les grandes villes deviennent monofonctionnelles et n'accueillent plus que des activités tertiaires, le centre historique de Lisbonne, particulièrement inadapté à cette mutation profonde, ne trouve plus d'usage.

Entre 1980 et 2010, la ville a donc perdu près de 300 000 habitants, soit 100 000 habitants par décennie. Les espaces se sont vidés et beaucoup de bâtiments ont été abandonnés. Si rien n'avait changé, si aucune politique volontariste n'avait inversé le cours des choses, le centre-ville de Lisbonne serait sans doute devenu un lieu complètement abandonné, à l'image des sites archéologiques, comme à Coimbra... Les actions pour redynamiser la ville et la mise en place à partir de 2007 d'une politique ambitieuse ont montré la capacité toujours renouvelée de résilience de Lisbonne, qui a su recycler, refaire, refonder son centre historique.

DÉTOUR PAR LE TAGE

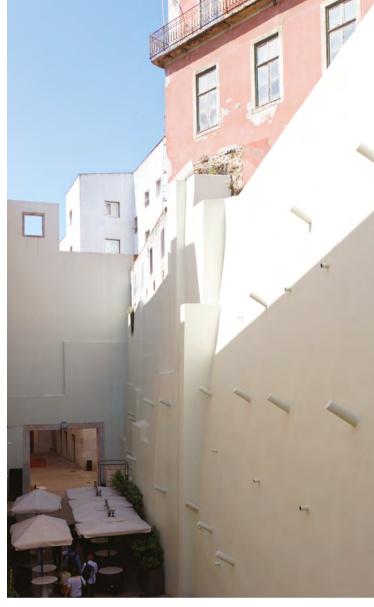
La ville de Lisbonne est née et s'est développée grâce à la présence du Tage. À partir de son noyau arabe originel, la ville se développe au Moyen Âge autour du château. Au XIIIe siècle, une grande rue, la rue dos Mercadores, est ouverte, parallèle à la rive du fleuve. Ce percement s'accompagne de l'aménagement des quais du fleuve. La ville continue de s'étendre à la Renaissance car Lisbonne, la « reine du Tage », devient un des centres les plus importants du commerce très lucratif des épices, des métaux précieux, des étoffes et des esclaves. La construction du quartier du Bairro Alto (nouveau quartier), selon un plan en damier sur le flanc sud de la colline, est une des premières opérations d'urbanisme de grande ampleur. La ville du Moyen Âge cède la place à la ville baroque.

Le séisme de 1755, qui est suivi d'un tsunami et d'un grand incendie, va rebattre les cartes et le visage de la ville. Le quartier insalubre de la Baixa, situé sur des terres malsaines et marécageuses, sujettes aux inondations, est totalement reconstruit selon les critères des Lumières et de l'hygiénisme naissant. Selon le plan d'Eugenio dos Santos et sous la houlette du marquis de Pombal, 40 îlots séparés par des rues larges de 13 mètres sont tracés de manière symétrique. Les deux places de Terreiro do Paço et de la Praça do Comércio percent de grandes ouvertures dans l'ensemble. Lisbonne devient une ville ouverte, moderne, lumineuse et aérée, bien dotée en infrastructures. C'est le moment où l'architecture et le paysage se combinent pour donner une représentation forte et saisissante du pouvoir.

LES COLLINES DU CHIADO ET DU CHÂTEAU

Ici se découvre la ville démocratique, réaménagée par Eduardo Salgado selon les trois grands principes: réutiliser, réhabiliter et régénérer la ville.

L'incendie du quartier du Chiado en 1988 a achevé la perte d'attractivité du centre-ville au profit de la périphérie. Sa reconstruction confiée à l'architecte Álvaro Siza tente d'apporter des corrections et des ajustements pour enrayer ce déclin. Le projet approfondit à la fois la logique de Pombal en proposant une refonte architecturale intelligente et sensible, et se penche avec beaucoup d'attention sur les problèmes de connexions entre le dedans et le dehors, le privé et le public, le haut et le bas, les usages résidentiels et les usages commerciaux ou de bureaux...: travail sur les façades, les escaliers intérieurs et extérieurs, les ascenseurs publics, les passages piétons, usage des différents étages des bâtiments... Tout vise à connecter et à faciliter les relations entre les différents niveaux et espaces du quartier et de la ville.



INTERVENTION SUR LE BÂTI AU CHIADO © JEAN-MARC GAULIER



Le regard du paysagiste

Le paysage et le temps comme moyens d'intégration des mutations et évolutions urbaines, c'est ce que João Nunes théorise et met en application dans son travail de concepteur.

LE PAYSAGE: LIEU DE LA RENCONTRE DE TOUTES LES DISCIPLINES SOCIALES

Le paysage est le résultat d'une relation critique entre l'Homme et son environnement, une construction anonyme. Le paysagiste quant à lui est à la croisée des compétences, des publics et des enjeux contemporains du territoire. Parce qu'il est conscient de ces enjeux, parce qu'il possède les clés de lecture du territoire, il est capable de proposer des orientations qui tiennent compte de ses mouvements, de ses évolutions parfois imperceptibles.



JOÃO NUNES

est architecte-paysagiste.
Pédagogue, il enseigne dans
les écoles de paysage au
Portugal et participe à de
nombreux séminaires à
l'étranger. Avec son agence
PROAP, qu'il a créée à
Lisbonne en 1989 et qui
rassemble architectes et
paysagistes, designers,
artistes plasticiens,
il conçoit des projets urbains
et d'espaces publics
au Portugal, en Belgique,
au Liban, en Angola...



CALÇADA AJUDA © PROAP



PLAN DE RIBEIRA DAS NAUS © PROAP



CALÇADA AJUDA © PROAP

FAIRE PAYSAGE: CONSTRUIRE UN RÉFÉRENTIEL À QUATRE DIMENSIONS PUIS INVITER L'INATTENDU

«Certains de nos plus importants projets se situent à Lisbonne: le parc de l'Expo '98; la couverture de la station d'épuration de la vallée de l'Alcantara; et un projet encore dans les limbes, le Parque Mayer (parc Mayer), situé en bordure du Bairro Alto, dans le centre historique. Ces trois projets "racontent" Lisbonne dans la diversité de ses situations urbaines: vastes territoires de friches industrielles en lien avec le Tage dans le cas de l'Expo; objet technique dans un couloir infrastructurel en voie de renaturation pour l'Alcantara; espace ouvert historique baigné dans une aura patrimoniale presque sacralisée concernant le Parque Mayer. Ils décrivent la Lisbonne contemporaine et anticipent la ville future portant une nouvelle idée de son identité et la réponse à des problématiques locales contemporaines. Une base commune les apparente: l'utilisation du temps comme levier de projet, ce qui fait de chacun d'eux des synthèses croisées de nos pratiques du paysage et de l'histoire des lieux. Les espaces ouverts que nous projetons à Lisbonne ont tous un lien de parenté: une confiance sans faille en l'avenir et une prédisposition résolue à la jouissance toujours plus grande et aujourd'hui imprévue qu'en auront les habitants. C'est vers cet horizon que les pratiques contemporaines au Portugal se tournent pour réellement faire œuvre de paysage. C'est finalement ainsi que le paysage peut contribuer à l'émergence d'un territoire dans lequel pourront s'équilibrer et se déployer avec toujours plus d'intensité les dynamiques naturelles au même titre que les élans citoyens d'une société en pleine mutation.»

Les douze leçons de Lisbonne

Comment agir sur la ville en temps de crise et d'incertitude? Comment mettre en place une politique urbaine, architecturale, économique, sociale et culturelle ambitieuse sans grands moyens financiers et sans pouvoirs institutionnels adaptés? C'est le défi que relève depuis 2007 la ville de Lisbonne. De cette ambition, Ariella Masboungi tire douze leçons de projet urbain.



Quand elles sont associées à de grandes ambitions, les crises peuvent avoir des vertus. La nécessité d'agir est un accélérateur de projets. Lisbonne qui n'avait pourtant pas tous les leviers institutionnels en mains, notamment en termes de politiques des transports, a relevé le défi, prouvant ainsi que le projet urbain n'est pas réservé aux villes riches dans la mesure où il est le résultat de choix et de priorités assumés.

2 / OSER AGIR, AU RISQUE DE SE TROMPER

Dans les situations de crises, la prise de risque est importante surtout si elle exige des changements d'habitudes et des investissements. L'équation n'est pas simple.

La municipalité élue en 2007 pour deux ans avec à sa tête un maire hors norme, l'ancien Premier ministre António Costa, s'est engagée dans une bataille risquée contre la voiture dans la ville, pour la piétonisation... Des actions qui pouvaient vite la faire devenir impopulaire. La prise de risque a payé puisque l'équipe sortante a été réélue facilement deux ans après.

3 / REVITALISATION URBAINE ET CULTURELLE: UN LEVIER DE LA RÉGÉNÉRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En une phrase: Good design leads to good economy. La valorisation artistique et culturelle est un moyen payant de régénérer l'image d'une ville.

4 / PLANIFIER EN AGISSANT

Le concept de planification stratégique n'est pas bien connu des Français. Inventée par les villes de Barcelone ou Madrid, il vise à mettre en place des actions prioritaires et d'agir, de mettre en œuvre des projets et des programmes transversaux en même temps que l'on élabore un plan directeur. Lisbonne prouve ainsi que stratégie et action ne sont pas systématiquement opposables.



ARIELLA MASBOUNGI est architecte-urbaniste. Inspectrice générale du développement durable, elle a dirigé la mission "Projet urbain" et a refondé le Grand prix de l'urbanisme au ministère de l'Environnement. de l'Énergie et de la Mer. Elle travaille depuis longtemps la question des grands territoires et du paysage. Le projet urbain en temps de crise: l'exemple de Lisbonne a été publié sous sa direction en 2013 aux éditions Le Moniteur. En 2016, elle a reçu le Grand Prix de l'Urbanisme.

5 / UN PROJET URBAIN GÉOGRAPHIQUE

Le schéma directeur s'appuie sur les caractères du site de la ville, sur la structure qu'imposent l'estuaire du Tage et les sept collines qui cernent la ville. Confié à Alvaro Siza, l'aménagement du quartier du Chiado, avec ses belvédères, ses terrasses, ses escaliers intérieurs et extérieurs, ses ascenseurs urbains, en est une démonstration sensationnelle.

6 / REDÉFINIR LA MOBILITÉ EN FAVEUR DES MODES DOUX

Le plan directeur définit un nombre important de zones où la circulation automobile est limitée à 30 km/h, « zones 30 » dans lesquelles les voies de circulation sont partagées entre les voitures, les piétons, les modes doux. Il définit aussi de grandes zones entièrement piétonnes notamment près du fleuve. Ces choix qui mettent l'espace public au cœur de la stratégie urbaine s'appuient sur les postulats selon lesquels la crise conduira à terme, pour des raisons de coût, à une moindre utilisation de la voiture individuelle, et que l'évolution des modes de vie, notamment ceux des jeunes, tendra vers moins de déplacements en voiture, mais davantage en transports en commun, à vélo ou à pied. Cette requalification de l'espace public, qui vise à limiter la place de la voiture dans le centre-ville, s'accompagne d'une nouvelle politique de stationnement et la multiplication d'interfaces modales.

7 / FAIRE LA VILLE PAR L'ESPACE PUBLIC

La régénération de la ville passe par celle de l'espace public – jardins et places majeures, ouverture des principaux belvédères, animation des places et des axes structurants par des kiosques thématiques... Le but est à la fois d'attirer les jeunes et de favoriser le côtoiement de différentes générations.

8 / LE FLEUVE, MONUMENT DE LA VILLE

Le Tage est le centre symbolique et géographique de la métropole lisboète. Le rapport au fleuve, qui auparavant n'était possible qu'au niveau de l'Expo '98 et des docks reconvertis, est désormais direct dans de nombreux endroits. L'aménagement des rives du Tage a rendu à Lisbonne un large horizon qui s'ouvre vers la mer. Les piétons, et les habitants en général, peuvent profiter de l'immense espace ouvert de l'estuaire grâce à de grands espaces publics très réussis qui accueillent piétons et cyclistes et proposent des terrasses face au fleuve.

9 / TRANSFERTS DE CONSTRUCTIBILITÉ

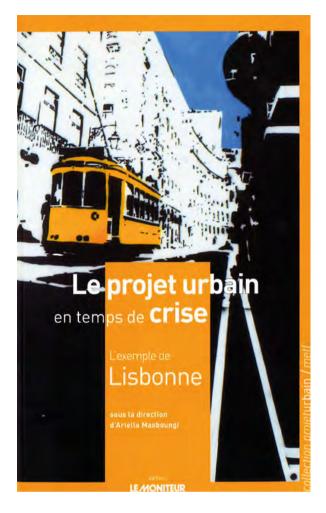
En période de crise, quand les moyens manquent, il faut faire preuve d'inventivité. Différentes incitations non financières sont créées pour encourager les opérateurs privés s'engageant à travailler selon les objectifs fixés par la municipalité. Ainsi, pour attirer des investisseurs privés dans des projets aux lourds investissements, ont été mis en place des outils parfois anciens, comme le crédit et le transfert de constructibilité qui avaient été utilisés au moment de la reconstruction du quartier de Baixa, après le séisme de 1755, ou d'autres plus récemment expérimentés ailleurs, par exemple aux Pays-Bas, au Brésil, au Japon, à New York...

À Lisbonne, le plan directeur définit les sites qui génèrent crédits et transferts de constructibilité et ceux qui sont en déficit et doivent être rachetés.

Crédits et transferts de constructibilité: principes

«Les crédits et transferts de constructibilité concrétisent l'incitation publique non financière. Ils s'expriment en surface de plancher potentiellement constructible dans le cadre d'une opération et sont cédés (et non vendus) par la municipalité. Ils représentent une prime d'"encouragement" pour les opérateurs enclins à suivre les objectifs de la ville, en particulier la régénération de la ville consolidée. Les crédits générés dans un secteur de la ville peuvent être utilisés ailleurs et sont potentiellement sujets à transaction: on parle alors de transfert de crédit. Leur émission (et transfert) s'inscrit dans une charte d'utilisation et reste tributaire de conditions édictées par la ville.»

Extrait de: Manuel Salgado, Plan directeur: un levier pour l'action y compris en temps de crise. In: Le projet urbain en temps de crise: l'exemple de Lisbonne, sous la dir. d'Ariella Masboungi, Le Moniteur, 2013, p. 73.



10 / VALORISER LES DIFFÉRENCES

L'aménagement du quartier de la Mouraria est un exemple de cette volonté d'améliorer la ville en valorisant les différences culturelles et sociales. Ce quartier historique, berceau du fado, a fait l'objet d'un grand projet de réhabilitation. Dans ce quartier multiculturel par essence (une dizaine de nationalités, autant de communautés), les projets ont visé à rendre visible sa forte identité et à recréer un sentiment fort d'appartenance de la part de ses habitants. Initiatives culturelles et travail sur les espaces publics en relation avec les habitants ont contribué à la réussite du projet.

II / FAVORISER LES INITIATIVES

La municipalité a mis en place d'autres outils originaux pour favoriser les initiatives citoyennes. Un budget -5 millions d'euros par an en 2013 – est consacré à la réalisation de projets participatifs: les habitants sont amenés à voter pour les propositions qu'ils ont eux-mêmes formulées (un site Internet est dédié à cette démarche).

12 / AIMER L'ARCHITECTURE

L'école portugaise propose une architecture minimaliste qui allie pragmatisme, souplesse des projets et de la planification, ainsi qu'un vif engagement social.

PARCOURS DANS LISBONNE

Les miradouros

espaces publics et belvédères sur le paysage de Lisbonne

Un estuaire parmi les plus larges d'Europe que dominent de petites collines aux versants escarpés propices aux vues panoramiques: le site dont bénéficie Lisbonne est idéal pour commercer (l'estuaire du Tage s'ouvre sur l'océan Atlantique), exprimer le pouvoir absolu dans des places monumentales (Praça do Rossio, Praça do Comércio) et mettre en scène le paysage, notamment le Tage, depuis l'espace public. Les miradouros, construits en même temps que le réseau gravitaire de distribution d'eau et les fontaines, constituent avec les sols en pavés noirs et blancs une des spécificités de la ville de Lisbonne. La municipalité y a récemment réactivé d'anciens kiosques qui offrent désormais la possibilité de prendre un café ou une limonade à tout moment et à tout endroit de la ville en bénéficiant des plus belles vues sur le paysage lisboète.

© JEAN-MARC GAULIER





© GIOVANNA MARINONI

Le Chiado

une reconstruction, un «projet/processus»

Le Chiado, avec ses banques, ses commerces, son opéra et ses théâtres était devenu le quartier chic du Lisbonne du XIX^e siècle et le centre administratif et financier du XX^e siècle. En perte d'attractivité depuis les années 1950-60, l'incendie de 1988 (18 immeubles et des grands magasins détruits) achève de le marginaliser.

Confiée à l'architecte Álvaro Siza Vieira, sa reconstruction, qui coïncide avec l'arrivée du métro, va donner une nouvelle impulsion au Chiado. Son «projet/processus» de renouvellement urbain a permis à la fois de moderniser les structures de construction dont les faiblesses ont été analysées en même temps que les causes de l'incendie, de réhabiliter les façades classiques pombalines, d'introduire un vocabulaire d'une extrême modernité dans les nouveaux bâtiments construits. Son travail s'est attaché à prendre en compte les détails et à fabriquer des espaces publics qui n'existaient pas auparavant... Le Chiado est redevenu un des quartiers «branchés» de la capitale portugaise.

Ribeira das Naus,

Praça do Comércio: la reconquête des bords du fleuve

Depuis plusieurs décennies, la ville de Lisbonne mène une politique de reconquête des bords de l'estuaire du Tage qui vise à modifier profondément le rapport entre la ville et le fleuve. La création du centre culturel de Belém en 1988, l'aménagement du site de l'exposition universelle de 1998, nouvelle centralité à l'échelle de l'agglomération, puis les grands chantiers de réhabilitation des rives du Tage aux abords du centre historique (Praça do Comércio, Ribeira das Naus), le projet de la future gare maritime au pied de la colline de l'Alfama, les pistes cyclables sur les berges... sont autant de réalisations et de projets qui recréent une relation forte entre la ville et son fleuve. La reconquête des bords du Tage dans les projets récents du centre-ville s'accompagne de celle du patrimoine urbain, de la mémoire de sa grandeur et de sa lecture actualisée par l'usage contemporain de l'espace. Le projet de Ribeira das Naus où les anciennes cales

de l'arsenal sont interprétées en tant que forme et facteur de sens est, dans cette optique, le plus spectaculaire.

© CATHERINE FARELLE





© GIOVANNA MARINONI

La Mouraria

symbole du projet urbain social culturel et participatif de Lisbonne

À partir des années 2010, en pleine crise mondiale, la ville mène une politique de renouvellement urbain à travers des projets de requalification et de revitalisation ambitieux dans les quartiers anciens du centre-ville. Le projet du quartier de la Mouraria, habité par des populations très défavorisées, a été le plus emblématique du travail de reconquête de la qualité de vie qu'a mené la municipalité. Des actions relativement minimalistes ont d'abord visé à changer l'image du quartier et à le rendre plus attractif sans pour autant chasser les populations d'origine. Puis, un travail de réhabilitation et de requalification de l'espace public et du bâti ainsi que de revitalisation sociale a été engagé avec les habitants et associations.



© GIOVANNA MARINONI

LX Factory,

Braço de Prata: nouvelles formes et usages de l'espace public

Lisbonne a été parmi les villes les plus en pointe pour mener des projets urbains «bottom up», dont l'initiative est venue de la base, des habitants. Cette méthode est en train, à Lisbonne comme ailleurs, de donner une forme singulière à l'espace public contemporain qui s'inscrit désormais dans des temporalités particulières et décalées (construction dans un temps long, alors que des temps forts se focalisent à l'occasion de fêtes de quartier par exemple). Pour rendre accueillants et attractifs des espaces souvent

Pour rendre accueillants et attractifs des espaces souvent conquis sur les délaissés industriels et portuaires, il a fallu s'appuyer sur des forces vives présentes sur le terrain, permettant ainsi d'enclencher le processus et de «tester» les capacités des lieux à attirer le public.



© GIOVANNA MARINONI

Corridor verde,

Estufa fria: l'architecture en point d'orgue de la Trame verte et bleue de Lisbonne

Conçu dans les années 1970 et reliant le parc Eduardo VII au parc forestier Monsanto, le corridor verde s'étend sur 2,5 km et occupe 51 hectares.

La serre froide « Estufa fria » située sur le parcours de promenade plantée du jardin historique du Parque Eduardo VII, l'un des plus importants espaces verts existants dans la ville, a été construite dans les années 1930. Ce projet d'architecture extraordinaire, tant par sa taille, la simplicité de sa construction que par ses performances techniques en matière climatique, est une belle halte architecturale et poétique au cœur de ce corridor vert.







© JEAN-MARC GAULIER

ARIELLA MASBOUNGI GRAND PRIX D'URBANISME 2017

L'Association des Paysagistes Conseils de l'État est particulièrement fière de l'attribution du Grand Prix National d'Urbanisme à Ariella Masboungi, car ce prix récompense aujourd'hui le travail mené en souterrain par une architecteurbaniste de l'État pour diffuser la culture du projet et animer le débat public autour de la question de la ville contemporaine. Nous lui rendons aujourd'hui un hommage appuyé, en essayant de prolonger ses réflexions sur l'expérience de Lisbonne, qu'elle a su brillamment mettre en lumière et partager dans le cadre des « ateliers projet urbain ». À la fin de sa conférence, Ariella Masboungi nous soumettait le défi d'écrire la suite de ses «leçons de Lisbonne». Nous aurions pu, chacun d'entre nous, écrire deux pages et publier un ouvrage de 200 pages! Sans aucune prétention d'exhaustivité ni d'objectivité, j'exprime ici, comme une invitation à prolonger la réflexion chez les participants du séminaire, quelques enseignements tirés de nos rencontres et visites qui me paraissent essentiels.



UN TEXTE DE **GIOVANNA MARINONI** Paysagiste Conseil de l'État

LA BEAUTÉ DE LA SIMPLICITÉ

Nulle part comme à Lisbonne, la beauté ne semble être aussi évidente. Comme si les choses, la ville, la lumière, les odeurs, les bancs publics, les oiseaux, les arbres s'étaient accordés pour fabriquer tout seuls l'espace public, dans une sorte de complicité, et nous enchanter – Michel Corajoud aurait parlé d'un pacte qu'elles entretiendraient entre elles... Or cette harmonie ne peut apparaître que s'il y a simplicité, simplicité des objets, nécessaires, comme un banc face au coucher du soleil sur le Tage, simplicité des assemblages, comme l'espace public principal de la ville (au sens de sa représentation), la Praça do Comércio, face à la mer... À ce titre on pourrait citer l'exemple de deux projets visités: l'estufa fria, un bâtiment immense construit d'un seul élément (arch. Falcão de Campos), et les vestiges archéologiques du castelo São Jorge (arch. Carrilho Da Graça).

LA VALEUR DU VIDE

Face aux éléments, la mer, la ville, le port, il n'y a que le vide pour constituer la mise en relation; le travail des ingénieurs, architectes et paysagistes, anciens et contemporains, consiste à établir le jeu des proportions permettant de magnifier les perspectives et la lumière.

LE PROJET COMME RÉSULTAT D'UNE VISION PARTAGÉE

Peu importe que ce soient des architectes, des urbanistes ou des paysagistes qui réalisent le projet (débat stérile et obsolète), l'important c'est une vision préalable et éclairée permettant de mettre en marche le processus de transformation. On ne peut que saluer la considération que l'État et la municipalité portugaise ont envers les architectes au sens large. Nous avons constaté un certain niveau de confiance des politiques à l'égard de l'architecture et des architectes. La politique de l'État en matière de paysage est de ce fait traduite dans un document élaboré, associant les professionnels du projet de paysage (PNAP, Política Nacional de Arquitetura e Paisagem). Si le paysagiste n'est pas indispensable pour fabriquer le paysage urbain (le « paysage » tout court), en revanche la beauté de la ville et de l'espace public est issue d'un projet, souvent visionnaire, auquel les paysagistes ont vocation à porter leur regard et leur expérience. La vision politique de la ville concerne de multiples échelles dès l'origine.



ARIELLA MASBOUNGI © JEAN-MARC GAULIER

L'EXIGENCE ET LE SAVOIR-FAIRE

On peut constater un haut niveau d'exigence dans la fabrication de l'espace public au Portugal, depuis la planification jusqu'à l'exécution (aux matériaux et techniques de construction adaptées). Cela traduit à la fois des compétences et une main-d'œuvre qualifiée mais encore une haute considération des professionnels ayant en charge les projets. Plus particulièrement l'école portugaise d'architecture (de Tavora à Siza, Byrne, etc.) se spécifie dans un travail sur le socle, les seuils, le point de contact entre le site et l'ouvrage (lieu de «frottement»). Ces architectes font des projet splendides de «construction avec le site», relativisant les oppositions corporatistes sur le projet urbain...

IL N'Y A PAS DE PETITS OU DE GRANDS PROJETS

Bien au contraire, la juxtaposition de petits et grands projets valorise la ville. En d'autres termes, l'action conjuguée de multiples regards interrogeant les sites à leurs différentes échelles et proposant des mises en relation ne prive pas, mais bénéficie à la ville tout entière. Il n'y a pas de petits ni de grands projets car il n'y a de projet qu'avec le réel.

LE DIALOGUE FERTILE ENTRE ANCIEN ET CONTEMPORAIN

L'idée même de protection du patrimoine ne peut être dissociée de la question de l'usage contemporain (des espaces) obligeant à reformuler le projet de conservation à l'égard de sa possible réutilisation. Conserver, oui, pour qui ? Le projet du Chiado cherche à restituer la clarté de la partition entre les pleins et les vides de la ville de Pombal, ayant perdu sa lisibilité après le tremblement de terre, le projet contemporain s'inscrivant ainsi dans la continuité du processus de fabrication de la ville. La ville de Lisbonne se trouve aujourd'hui à un tournant en termes de valorisation et de développement touristique... Jusqu'où doit-on aller pour valoriser l'héritage historique sans pour autant «vendre l'âme de la ville» aux acteurs économiques ? Nous sommes là au cœur d'un de nos sujets de préoccupation majeurs en tant qu'acteurs de l'évolution des patrimoines urbain et paysager.

LA CULTURE EXTÉRIEURE NOURRIT LE PROJET LOCAL

Le «socle» est le résultat d'activités et actions qui ont fait l'histoire des lieux et constituent la fondation du projet contemporain. La ville de Lisbonne est empreinte d'une histoire ancienne et glorieuse ouverte sur le monde. Sa végétation luxuriante (les grands arbres du jardin botanique par exemple) est une réminiscence de pays lointains, offrant un pont imaginaire entre l'Europe, l'Amérique et l'Afrique. Ariella Masboungi nous rappelle la nécessité du partage des savoirs pour une culture commune du projet comme lieu d'expérience et d'invention.

LES ATELIERS DE L'APCE

TROIS ATELIERS DE TRAVAIL ONT RASSEMBLÉ PENDANT UNE DEMI-JOURNÉE L'ENSEMBLE DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT PRÉSENTS AU SÉMINAIRE DE LISBONNE. TROIS PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES, VENUES DE L'UNIVERSITÉ, DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE ET DU CONSEIL EN COMMUNICATION URBAINE ONT DÉBATTU AVEC LES PCE AUTOUR DES QUESTIONS DE L'ALTERNATIVE À L'URBANISME QUE PEUT REPRÉSENTER LE PAYSAGISME — OU QU'IL REPRÉSENTE DÉJÀ; DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PAYSAGE — LE PAYSAGE RAPPORTE; ET ENFIN DU RAPPORT ENTRE PAYSAGE ET NATURE EN VILLE. LES RESTITUTIONS ET CONCLUSIONS DE CES TROIS ATELIERS ONT ÉTÉ CONFIÉES AUX PERSONNALITÉS INVITÉES.

Atelier I

De l'espace public aux paysages urbains, le « paysagisme » comme forme alternative à l'urbanisme ?

Que serait la ville si elle était pensée, non plus en termes d'urbanisme, mais de paysagisme, une forme alternative de conception urbaine? Et que seraient les paysagistes, si, ne limitant pas leur périmètre d'intervention à définir les ambiances urbaines de l'espace public, ils faisaient constater l'apport à la production urbaine, d'un paysage considéré comme résultante globale du territoire en projet? Le paysagisme pourrait devenir une forme alternative de conception urbaine dépassant la simple question de l'espace public pour intégrer des territoires urbains et naturels plus vastes, dépassant la gestion des vides en intégrant pleinement la dimension bâtie du territoire.



UN TEXTE DE
JEAN-DENIS ESPINAS
modérateur et rapporteur,
architecte, fondateur de
À vrai dire la ville,
agence de conseil
en communication
urbaine et territoriale





animation

JEAN-MARC GAULIER

PCE DDT Aisne (02)

PASCALE HANNETEL

pénérale du patrimoine au

ministère de la Culture

En réponse à l'interpellation de l'atelier, les participants ont livré diverses interprétations de la capacité des paysagistes à penser le projet dans sa globalité, voire à assumer une forme de leadership dans la conduite de son élaboration. Selon eux, cette capacité se manifeste d'ores et déjà à travers:

- la lecture critique du paysage urbain telle qu'elle se pratique couramment dans l'activité professionnelle;
- la production d'éléments de structuration du projet urbain et territorial comme la trame paysagère, au-delà des définitions actuelles de la Trame verte et bleue;
- la constitution et la diffusion de la connaissance avec les Atlas du paysage:
- la formulation de prescriptions, comme celles du Plan paysage, qui seront prises en considération par les différents partenaires du projet, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Certains participants revendiquent d'ailleurs les prédispositions professionnelles des paysagistes à embrasser le grand territoire et ses évolutions. Ils font notamment allusion au rapport particulier qu'ils entretiennent aux temps longs de l'évolution du paysage, ceux de la nature et du végétal, et aux capacités d'anticipation qu'ils réclament. Pascale Hannetel le résume en une formule synthétique: « Quand on plante un arbre il faut prévoir l'espace de son développement.»

Les paysagistes sont donc nourris d'une pensée de la transformation, de la gestion, et d'un sens du moyen et du long termes qui leur permettent de mettre en perspective l'acte de construction et les temporalités plus immédiates dans lesquelles il s'inscrit. D'où un regard singulier et une capacité particulière dans l'élaboration d'un projet global. D'autant que la pratique du projet de paysage induit par définition, « par nature », une vision élargie, une appropriation globale des enjeux du développement et de l'aménagement. Certains ne manquent pas de souligner l'importance de l'apport du paysagiste non seulement à cette échelle spatiale de considération du projet, mais également à ce moment particulier que constituent les prémices de son élaboration. Ces analyses et intentions initiales d'ensemble s'avéreront par la suite précieuses car elles seront sans cesse réinterrogées lors d'un processus itératif entre grande et petite échelles, entre orientations fondamentales et détail d'exécution.

Lors des échanges entre participants à l'atelier, la proximité avec le grand territoire semble peu évidente à certains alors qu'elle est déjà familière à d'autres. Ces derniers en témoignent dans leur quotidien professionnel sous différentes formes:

- le travail des continuités environnementales, écologiques, le rapport à la géographie, à la topographie, aux vues;
- l'attention portée à la pluralité des usages, notamment ceux inscrits à diverses échelles territoriales et spatiales;
- l'intervention sur l'espace public et à partir de l'espace public —, point de départ d'un élargissement progressif du regard jusqu'à embrasser le contexte plus étendu.



© ICI LA TERRE

Beaucoup ont reconnu que si le paysagiste ne possède pas la compétence architecturale première, il peut néanmoins légitimement revendiquer sa compétence sur le «paysage architecturé», sur «les constructions du territoire» et pas seulement sur sa composante naturelle ou ses vides qui lui semblent traditionnellement dévolus.

Concomitamment à l'expression de ces prédispositions diverses à la gestion du projet de paysage urbain se sont également révélées des lacunes, des insuffisances, des interrogations largement partagées. Car si les différents intervenants ont souligné, et revendiqué pour certains, leur apport particulier au sein d'équipes de maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage partenariales, bien peu assument la responsabilité d'un groupement de projet paysager. D'ailleurs, tous ont mentionné le caractère symptomatique de la commande publique qui ignore le plus souvent le paysagiste mandataire.

Par moment, le débat s'est porté sur l'existence d'un «plafond de verre» qui interdirait aux paysagistes de revendiquer la globalité du projet urbain et territorial, y compris dans le jeu pluridisciplinaire. Certains sont convaincus de son poids écrasant, d'autres se défendent vigoureusement de le subir.

L'autre constat, absolument unanime celui-là, est celui des lacunes de la formation dispensée aux futurs professionnels. La connaissance, pourtant déterminante du monde réel des mécanismes opérationnels et financiers, de l'économie immobilière, des techniques architecturales et constructives, des approches réglementaires, demeure aussi aléatoire que fragmentaire. Les participants à l'atelier, au premier rang desquels les enseignants du paysage, ont reconnu l'urgence à diversifier les champs de compétence des paysagistes. Elle se double de la nécessité de valoriser et de transmettre l'important acquis des connaissances capitalisées au fil des ans.

Reconnaissant que l'existence et la reconnaissance de la profession étaient encore récentes et que la confrontation à la concurrence des autres disciplines professionnelles était souvent rude, Pascale Hannetel et Jean-Marc Gaulier ont néanmoins souhaité conclure en annonçant l'élaboration d'initiatives prochainement portées par l'APCE auprès du ministère de tutelle en faveur de l'élargissement des compétences des paysagistes à travers l'enseignement reçu ainsi qu'en faveur d'une représentation accrue des paysagistes dans les démarches de conception à l'échelle du paysage urbain.

Atelier 2

Le paysage rapporte!

Alors que de nombreuses études démontrent les bénéfices matériels et immatériels des paysages de qualité, la commande de projets de paysage patine et ces derniers apparaissent le plus souvent, aux yeux des commanditaires, principalement comme un coût ou comme une contrainte. Nous proposons de réfléchir, lors de cet atelier, aux raisons de cette apparente contradiction et d'esquisser des pistes pour favoriser le déclenchement d'un processus vertueux du projet de paysage.



UN TEXTE DE ÉRIC AMANOU modérateur & rapporteur, socio-urbaniste, fondateur de la Condition urbaine





animation **ALICE BRAUNS** PCE DDT Eure (27) **& KARIN HELMS** PCE DDT Seine-Maritime (76)



témoin **SÉBASTIEN GIORGIS** PCE DDT Paris & élu d'une ville moyenne

UNE QUESTION NOUVELLE POUR LA PROFESSION...

Tandis que les paysagistes-conseils de l'État, réunis à Lisbonne pour le séminaire annuel de leur association, s'apprêtaient à consacrer un atelier de travail pour explorer les «bénéfices matériels et immatériels» du paysage, Liberation.fr publiait le matin même un article intitulé En ville, les espaces verts mal payés de leur bienfaits. Une telle concordance confirmait, bien au-delà du titre polémique de l'atelier, l'intérêt pour la profession de débattre de la question, au point qu'un consensus émergeait rapidement des échanges pour «ne pas opposer l'utilité à faire valoir les divers bénéfices du paysage à la notion fondamentale de bien commun des espaces verts en ville». Ainsi pouvait s'ouvrir un dialogue sincère entre deux univers complémentaires, « bien public » et « rapport coût-bénéfice », qu'il convenait de ne pas trop chercher à opposer.

Si la question est plutôt nouvelle pour la profession et fortement induite par la crise des finances locales (ou plus globalement des finances publiques), elle illustre bien une forme de pression faite tous azimuts sur les élus locaux pour qu'ils soutiennent des secteurs d'activités qui tous rapportent à la communauté (commerce, culture, santé...) et que les acteurs de ces secteurs, de mieux en mieux organisés, défendent très offensivement. Aussi les paysagistes, et parmi eux les paysagistes-conseils, se retrouvent-ils en situation de devoir «être audibles» sur le sujet et donc peut-être de sortir d'une forme d'entre-soi pour construire mieux un argumentaire externe? L'atelier exprime à cet égard une tentation de se tourner vers l'étranger pour se désengourdir. En effet, un certain nombre d'expériences étrangères (plutôt anglo-saxonnes) montrent qu'ailleurs les bénéfices matériels sont plus aisément débattus et avant cela mis en évidence par des indicateurs variés.

L'atelier est ainsi l'occasion de présenter quelques retours d'expériences et notamment celui du site internet américain *landscapeperformance.org*. Les Américains produisent des espaces publics par l'intermédiaire de fond privés, le recueil de données objectives sur les apports immatériels d'un aménagement est donc une approche banalisée. Le site présente des études de cas d'aménagements mais également une bibliothèque de thèmes chiffrés. En outre, il propose des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la biodiversité.

... ET DE MULTIPLES FREINS IDENTIFIÉS

Pour autant le sujet soulève des réserves, présente des limites, des risques aussi et parmi les principaux débattus l'écueil d'une monétarisation de l'espace public: « Combien pour un coucher de soleil sur le Tage depuis le Miradouro de Santa Caterina », interroge un participant? Le risque de perte de sens et de valeur sur la double portée physique et symbolique de l'espace public inquiète au même titre qu'un autre risque: l'abandon des valeurs patrimoniales du paysage au profit d'enjeux environnementaux, plus facilement objectivables et qui, actuellement, ont un peu tendance à écraser les autres enjeux...



© ICI LA TERRE

En outre, le rapport coût-bénéfice reste très délicat à mettre en pratique du fait d'articulations complexes; le court terme des coûts versus le moyen, voire le long terme des bénéfices, le financement de l'espace public par des crédits d'investissement versus des évitements de dépenses futures sur des crédits de fonctionnement, et souvent financement «local» versus bénéfices pour toute la communauté nationale, voire supranationale.

Enfin la question semble se poser davantage pour le paysage urbain, où l'effort public sert aussi des intérêts privés, que pour le paysage rural, qui dans ses grandes composantes reste le produit d'efforts privés aux nombreux bénéfices publics.

Autant de complexités qui confirment un sujet difficile et qui justifient ainsi la tenue d'un tel atelier au sein de l'APCE, même si la structuration historique sur le «territorial» et non sur le «thématique» des paysagistes-conseils de l'État vient encore compliquer leur saisine du sujet.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PISTES À EXPLORER POUR FAIRE MÛRIR LE SUJET AU SEIN DE L'APCE ET DANS LA PROFESSION

Les pistes esquissées sont de natures très diverses et mettent en jeu des logiques d'action, donc des possibles mises en œuvre, encore plus diverses:

- le retour d'expérience et la capitalisation ou la façon (banque d'expériences, énonciation d'indicateurs...) de faire valoir nombre de réalisations et projets sous cet angle;
- le réglementaire pour introduire ce rapport coût-bénéfice dans la planification urbaine (SCoT, PLUi...);

- le fiscal en complément pour introduire (par des outils qui restent à créer) de plus franches péréquations privé-public ou régulations de la valeur foncière après (re)qualification publique;
- la mise en responsabilité (en qualité de PCE) de l'ensemble de la chaîne d'acteurs (élus, maîtrise d'ouvrage, concepteurs...) sur ces bénéfices;
- la mobilisation citoyenne et l'éducation ou la sensibilisation à la ville et au paysage;
- la formation des paysagistes...

Soit pour l'APCE une place à construire entre recherchedéveloppement, veille-capitalisation, communication-lobbying et qui passera sans doute à court terme par la constitution d'un outillage propre (manifeste, guide, banque de données et d'expériences...) auquel se référer dans la pratique même de paysagiste-conseil, mais aussi par la formalisation de partenariats afin de ne pas porter seuls le sujet de l'ensemble d'une profession (Fédération Française du Paysage, autres associations de professionnels de la ville, associations d'élus, associations de consommateurs...); mais aussi afin d'agréger les compétences appelées d'économistes de l'aménagement, de fiscalistes, de chercheurs pour objectiver toujours plus ce que le paysage rapporte – parfois assez rapidement si l'on en juge la formidable reconversion de Lisbonne à l'œuvre.

Atelier 3

La ville... plus verte que nature

La mise en place de la Trame verte et bleue (TVB) est un engagement du Grenelle de l'environnement avec l'objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. À partir des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), ce sont les communes qui doivent inventer la façon dont se traduit l'intégration de la TVB au niveau local avec la question centrale: comment rendre compatibles fonctionnalité écologique et aménité (la nature aimable) ? En quoi et comment la TVB peut-elle fonder une démarche de planification urbaine ?



UN TEXTE DE STÉPHANE LETEXIER modérateur & rapporteur, urbaniste & directeur de la mission «Ville de demain» à la Ville de Grenoble





animation **BÉATRICE FAUNY**PCE DREAL

Bourgogne-Franche-Comté
& **CLAIRE ALLIOD**PCE DRIEA/UT
Seine-Saint-Denis

DES EXPÉRIENCES CONCLUANTES... ET ENCORE NOMBRE DE DIFFICULTÉS

Plusieurs témoignages ont permis de mettre en valeur en quoi la TVB pouvait être un élément structurant dans l'élaboration des PLU:

- l'expérience du CAUE de Haute-Savoie avec le PLUi de Faverges a été évoquée comme exemplaire;
- l'expérience en cours à Saint-Clément-de-Rivière où, face à la demande des élus de préserver une qualité paysagère de la commune, une démarche visant à concevoir un projet de cité-jardin a permis de faire de la TVB un élément fondateur de l'armature urbaine;
- l'expérience de définition d'une AVAP à l'occasion de laquelle la mise en valeur des chemins ruraux entre l'intérieur et l'extérieur du périmètre a permis d'introduire et de valoriser la TVB.

Ces quelques exemples ont permis de confirmer qu'il était possible de faire de la TVB un élément fondateur d'une démarche de projet et de planification urbaine et en cela de contribuer à ce que les fonctions écologiques s'inscrivent pleinement comme parties prenantes des fonctions urbaines.

Néanmoins, certaines difficultés sont encore à pointer:

- en premier lieu, la réticence des élus à inventorier les éléments existants de la TVB et à établir un premier état des lieux impératif pour engager une démarche projet;
- par ailleurs, la retranscription des prescriptions dans les documents réglementaires reste encore délicate.

TRAVAILLER SUR LA TVB: RÉAFFIRMER LE CARACTÈRE ALÉATOIRE DES PROCESSUS

Si l'intention du législateur est de traduire la TVB dans les documents de planification, plusieurs participants de l'atelier ont insisté sur la préservation de la démarche.

L'identification d'une TVB à l'échelle d'un territoire doit être génératrice d'un processus dynamique. En cela, plusieurs témoignages ont été apportés pour valoriser les démarches spontanées ou qui, relevant de l'aléatoire, ont au bout du compte participé de la continuité écologique sur un territoire:

- l'expérience des «jardins-vergers» en friche de Fontenay (8000 m² de «jardins-vergers», initiative portée par un collectif d'habitants) témoigne de cette logique;
- l'expérience d'un étudiant paysagiste de Bordeaux qui a réalisé une carte des arbres pour montrer le caractère aléatoire de la continuité écologique.



© ICI LA TERRE

Mais alors, à quelle échelle est-il pertinent d'évoquer cette continuité écologique ?

En répondant à cette question, l'atelier en a profité pour réaffirmer la nécessité de prendre en compte toutes les échelles, en privilégiant la TVB comme prétexte pour rendre légitimes les habitants à contribuer à cette continuité écologique.

Dans ce cas, la Trame verte et bleue est davantage à considérer comme une dynamique que comme un objet.

MILIEUX VIVANTS OU NATURE EN VILLE? MOINS DE VERT MAIS PLUS D'ÉCOLOGIE

Tout en acceptant cette dimension dynamique du travail autour de la TVB, certains participants ont néanmoins souhaité rappeler le caractère écosystémique de la nature et la vigilance à porter face à un émiettement du territoire. En effet, il est souvent plus facile pour les élus de parler de la nature en ville dans sa dimension «confort» que de travailler sur des stratégies foncières à des échelles pertinentes pour garantir cette véritable continuité écologique.

En ce sens, la formule très régulièrement utilisée «nature en ville» peut générer un contresens.

Ne faudrait-il pas parler davantage de milieux vivants en considérant le milieu urbain, le milieu naturel et le milieu agricole et en rappelant que la biodiversité est quelquefois plus riche en ville que dans les plaines de Beauce, par exemple.

Tout en admettant la nécessité de privilégier la notion de «milieux vivants» plus évocateurs du caractère écosystémique, l'atelier reconnaît le caractère vital du lien avec le terme «nature» pour fédérer dans une période où ces préoccupations sont majoritairement partagées.

Enfin si la TVB a pour but d'enrayer le déclin de la biodiversité, il a été rappelé la nécessité de promouvoir le végétal local, l'occasion d'alerter sur une autre forme de fragilité: celle de la génétique.

ET LA MISSION DU PAYSAGISTE, ALORS? ACCOMPAGNATEUR D'UN PROCESSUS OU CONCEPTEUR DE FORME?

Qu'en est-il de la mission du paysagiste ?

Les nombreux témoignages, exemples d'application durant l'atelier, ont permis de confirmer la complexité du cadre d'intervention du paysagiste tellement la nature contient des représentations et des enjeux multiples.

Le paysagiste doit donc être en mesure de développer des postures professionnelles lui permettant:

- d'énoncer les bonnes échelles;
- de proposer des stratégies de projet capables de fédérer le plus grand nombre;
- de produire des états des lieux et diagnostics partagés;
- d'accompagner les maîtres d'ouvrage à travers des plans de gestion sur les projets;
- de contextualiser les démarches TVB aux projets de territoires;
- de suggérer des outils d'évaluation (par exemple, le CBS: coefficient de biotope/surface).

En faisant évoluer sa mission à l'ensemble de ces composantes du projet, le paysagiste devient en fait celui qui transforme la «nature» en «milieu».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2015-2016, UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ



UN TEXTE DE THIBAULT DE METZ président de l'APCE 2015-2016

L'assemblée générale publique de l'APCE s'est tenue le 15 avril 2016 dans l'amphithéâtre du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à la Défense. Au programme, le bilan d'une année de travail du bureau de l'APCE, l'actualité de la politique du Paysage et un point sur la refonte du règlement des PLUi.





Au-delà des sujets qui concernent la vie de notre association, l'APCE prend part aux réflexions en cours sur les questions de paysage, d'urbanisme et sur celles liées à l'évolution de la pratique de nos métiers.

RELATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Il y a eu beaucoup de changements d'interlocuteurs MEEM cette année. M. Paul Delduc succède à M. Jean-Marc Michel comme nouveau DGALN. M^{me} Pastele Soleille succède à M^{me} Stéphanie Dupuy Lyon comme nouvelle sous-directrice de la qualité du cadre de vie. Les réunions mensuelles du bureau sont régulièrement précédées de rencontres avec Catherine Bergeal et avec Karine Mangin avec qui les échanges et l'écoute sont de grande qualité et nous les en remercions.

PRISE DE CONTACT AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

L'APCE a été reçue par Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines pour évoquer les points de la Relance du Paysage initiée par Ségolène Royal. Une occasion d'évoquer également le rapport alors en cours d'étude de la Stratégie nationale pour l'Architecture. Par ailleurs, il nous est demandé de détecter les bons exemples de coopérations entre les PCE et les ABF, soit réguliers, soit à l'occasion d'un sujet particulier. Quelle participation des paysagistes aux AVAP, aux PPM, Périmètres de Protections Modifiés ?

RENCONTRES APCE-FFP

Dans la continuité de la décision prise par vote à la dernière AG de poursuivre nos échanges avec la Fédération française du paysage, les bureaux des deux associations se sont rencontrés. Des occasions de clarifier les relations entre les deux associations et surtout de redéfinir la position de chacune d'entre elles.

La FFP, fédération métier, poursuit, entre autres, son travail sur les outils de reconnaissance du titre et de la profession. Coté APCE nous portons un texte sur le cœur du métier de paysagiste, qui pourra nourrir une évolution du code de déontologie.

Depuis, comme vous le savez, l'article 72 bis de la loi biodiversité est passé, définissant le titre de «paysagistes-concepteurs», dans le cadre de leur exercice professionnel, aux personnes titulaires d'un diplôme, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère. C'est une avancée remarquable pour notre profession et pour les paysages.

Notre association a été très sollicitée, encore cette année, pour participer à des groupes de travail ou des groupes de réflexion sur des questions de paysage:

- le club « Plans de Paysage » et « l'actualisation de la méthode des Atlas de Paysage » suivis avec énergie par Jean-Pierre Saurin et qui apportent leurs conclusions cette année;
- le groupe de travail «TVB et paysages» initié en 2015 et qui a remis son rapport début 2017. Ce groupe qui rassemble six PCE est piloté par la DEB, Direction Eau et Biodiversité;
- la poursuite du comité de pilotage de la «Relance du Paysage», animé par le cabinet de la ministre et auquel participe Catherine Farelle pour le bureau;
- la mise en service de la plateforme «boîte paysage» sur le site internet de l'APCE qui nous permettra de partager documents et études de paysage;
- le bureau de l'APCE reçoit Frédéric Bonnet et apporte ses contributions au rapport « Aménager les territoires ruraux et périurbains » commandé par Sylvia Pinel;
- la DGALN lance une concertation Écoles et Ministères sur le titre de paysagiste-concepteur et associe l'APCE;
- l'APCE participe à la journée annuelle des Écoles de Paysage qui se tient à Blois en novembre. Il en découle la mise en place d'un groupe de travail inter-écoles sur la question de la recherche en paysage, auquel l'APCE est attendue;
- l'APCE intervient au Séminaire Robert Auzelle 2016 qui se donne comme thème «Pour un espace public heureux».

Amendement à la loi de 77 sur l'architecture concernant le recours obligatoire à un architecte pour les demandes de permis d'aménager: l'APCE adresse aux trois ministres – MEDDE, MCC et MLETR – un courrier de demande de plus d'ouverture, où les paysagistes trouvent la place qui est la leur dans la conception urbaine.

RECRUTEMENTS ET MUTATIONS

L'État a recruté en 2016 une quinzaine de nouveaux paysagistesconseils. L'association a participé aux choix des candidatures – 86 dossiers reçus – et aux auditions – 32 candidats. Les nouveaux paysagistes-conseils ont pour beaucoup pris leurs premiers postes en janvier 2017.

Devant la taille de certaines nouvelles grandes régions, l'impossibilité d'exercer comme paysagiste libéral dans les territoires où l'on est affecté en DREAL semble poser question à certains. La position de l'APCE est claire sur ce point. L'APCE souhaite poursuivre l'esprit de la circulaire de mai 2012 dont on peut rappeler ici les termes: «Leur indépendance qui tient à leur mode de désignation, à la diversité de leurs activités libérales et au strict respect des règles d'incompatibilité d'exercice professionnel sur le territoire de leur intervention leur confère une écoute privilégiée de la part notamment des services.» C'est effectivement une parole indépendante, franche et libérée des intérêts commerciaux qui est attendue de nous.

ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE



pastèle soleille sous-directrice de la qualité du cadre de vie, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), fait le point sur l'actualité et présente les avancées importantes en matière de politique du paysage apportées par la loi relative à la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages.

Nouveaux schémas de coopération intercommunale: un changement d'échelle des projets de territoire et un devoir d'accompagnement

En 2015 les nouveaux schémas de coopération intercommunale ont été mis en place. C'est un changement d'échelle important des projets de territoire. Les maîtres d'ouvrage des nouveaux documents de planification vont être confrontés à la difficulté de concevoir des projets à l'échelle de territoires plus larges. Les paysagistes-conseils ont un rôle important à jouer pour accompagner ces nouveaux projets en s'appuyant sur la démarche paysagère.

Participation du public: un axe de travail important

La participation du public à la mise en œuvre des projets de territoire est un des axes importants développés par le Ministère. L'approche sensible, inhérente à la démarche paysagère, permet de travailler avec les populations sur l'appréciation qu'elles ont de leur territoire. Il est admis que les projets auxquels elles ont été associées sont en général mieux appropriés et ont davantage de chances de réussite. Paysagistes-praticiens et paysagistes-conseils ont une grande expérience de ces modes de travail coopératifs. Leurs savoirfaire sont donc requis dans la mise en œuvre de cette politique pour laquelle des ordonnances sont en cours de rédaction.

COP 21 : une prise de conscience accrue du changement climatique

La COP 21, qui s'est déroulée à Paris à la fin de l'année 2014, a été un événement important qui a permis d'accroître encore la prise de conscience des conséquences du changement climatique. Concrètement, aujourd'hui, de nombreuses collectivités, notamment les villes, prennent en compte ces enjeux et développent des dispositifs opérationnels pour son atténuation. C'est par exemple le cas à Marseille où la mise en place de la Trame verte et bleue a permis de réguler les îlots de chaleur. Les paysagistes-conseils doivent aussi être présents pour apporter leur expertise dans ce domaine.

Un nouveau règlement de PLU

Dans le nouveau règlement, les objectifs de qualité paysagère tiennent une bonne place. La grande ambition de ce projet oblige à ce que les collectivités comme les services déconcentrés de l'État soient accompagnés par des professionnels, donc les paysagistes-conseils.

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et le paysage

La loi a été votée le 17 août 2015. L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner les projets pour qu'ils s'insèrent au mieux dans l'environnement et le cadre paysager. Inversement, il s'agit aussi de faire en sorte que le paysage lui-même soit porteur des projets de transition énergétique. Ainsi, les politiques du paysage et de la transition énergétique ne doivent pas s'opposer mais s'intégrer au mieux pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Ateliers de territoire

Saint-Brieuc, Annonay, Fort-de-France, Perpignan et Avignon sont les cinq territoires sélectionnés fin 2015 dans le cadre des ateliers.

Paysagistes-conseils de l'État (PCE): un rôle essentiel de sensibilisation

Les PCE sont un maillon essentiel pour sensibiliser les services de l'État et les élus aux enjeux de paysage. Si les outils sont aujourd'hui davantage diffusés (51 lauréats sur l'appel à projet «plans de paysage»), la culture du paysage doit continuer à être partagée. Les PCE sont en première ligne pour ce travail.

LOI RELATIVE À LA RECONQUÊTE DE LA NATURE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES PAYSAGES

Objectifs de qualité paysagère

La loi relative à la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages va être de nouveau en débat au Sénat. Parmi les différentes avancées en matière de paysage, la loi donne désormais une définition des objectifs de qualités paysagères. Elle consacre également la définition du paysage de la Convention européenne (CEP) et son approche sensible.

Participation des habitants: une attention accrue

La démarche sensible de paysage est de plus en plus reconnue par les élus comme méthode capable de créer un dialogue entre les citoyens et leurs représentants sur les projets qui concernent leur territoire et leur cadre de vie. Si la question de l'institutionnalisation de leur participation aux atlas de paysage a été évoquée, pour des questions juridiques la loi finalement ne l'institutionnalise pas. Mais cet axe de travail est pour le Ministère prioritaire.

Paysagiste-concepteur: un titre inscrit dans la loi

La loi définit le titre en quelques lignes. Le Ministère travaille désormais aux aspects réglementaires qui doivent régir l'obtention de ce titre.

Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE): la reconnaissance des missions « paysage »

La loi consacre de manière explicite des missions concernant le paysage menées par les CAUE. Cent trente paysagistes travaillent en CAUE.

ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE

Les services déconcentrés de l'État sont amenés de plus en plus à traiter des projets de nature transversale, à différentes échelles, et à mobiliser des compétences ailleurs que dans les services eux-mêmes. Dans ce contexte, de nombreux outils d'intervention sont à leur disposition.



CHRISTOPHE SUCHEL
adjoint au sous-directeur
de l'aménagement
durable, présente le rôle
de la Sous-direction ainsi
que les modalités et les
objectifs de différents
outils d'intervention sur le
territoire (appels à projets,
établissements publics...)

LES APPELS À PROJETS

Éco-quartier, éco-cité, Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), revitalisation des centres-bourgs... font désormais partie des outils d'intervention classique de l'État et des collectivités locales. Leur philosophie vise à transformer la formule du «guichet» en une démarche volontaire de projet qui dynamise les territoires.

Les appels à projets «éco-quartier»

permettent de valoriser des démarches de villes ou de bourgs qui s'engagent dans des projets durables en matière d'énergie et d'intégration des nouveaux quartiers dans la ville (prise en compte du paysage et de la nature en ville). La commune s'engage ainsi à respecter un référentiel qui, suivi tout au long de la démarche, donne accès à un label «éco-quartier». Ce label valorise au niveau national les villes qui s'engagent volontairement et de manière dynamique (aucun crédit n'est à la clé) dans ces démarches responsables.

L'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

est destiné à de grands territoires qui s'engagent dans la transition énergétique. Initié par la ministre Ségolène Royal, il a été déclenché fin 2014 et les premiers territoires ont été sélectionnés en 2015. Cette démarche a eu un grand succès, puisque plus de la moitié du territoire est aujourd'hui couverte. Les TEPCV s'adressent surtout aux territoires ruraux qui peuvent ainsi déclencher, grâce à des aides financières du Fonds de transition énergétique, des projets très pragmatiques comme des chaufferies de bâtiments publics, des rénovations de bâtiments publics, des aides à la mécanisation, des projets de sensibilisation à l'éducation à l'écologie.

Dans le cadre du deuxième appel à projets (printemps-été 2016), la DGALN souhaite vivement que les démarches sélectionnées prennent mieux en compte la question de la biodiversité et de l'intégration paysagère. Les services devront y être attentifs et accompagner dans ce sens les territoires volontaires.

Les Ateliers des territoires

s'adressent plutôt à de grandes collectivités. Ils apportent une aide financière pour l'intervention d'une équipe professionnelle indépendante chargée d'aider ces collectivités à élaborer, en concertation, leur feuille de route de développement.

Les Ateliers des territoires font l'objet de sessions. Après celle consacrée en 2014-2015 aux paysages et ses 5 territoires lauréats, deux sessions ont été lancées sur les thèmes de la montagne et du périurbain en 2016. L'intérêt de ce dispositif réside surtout dans sa capacité à mettre les différents acteurs de terrain autour d'une table pour discuter d'un projet, faire émerger des idées, tout d'abord sans se préoccuper des contraintes. Dans un second temps, les possibilités de réaliser ces idées ou ces projets en tenant compte des contraintes sont évaluées.

La démarche « éco-cité »

concerne les métropoles et grandes agglomérations qui s'engagent dans des projets urbains intégrés, exemplaires en termes d'excellence environnementale et d'innovation, portés par des acteurs publics ou privés. Son objectif est de développer des villes attractives qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants. Les éco-cités sont soutenues par le Programme d'investissement d'avenir pour la ville de demain. En 2015, 31 territoires, dont 13 franciliens, sont intégrés à la démarche.

Les appels à projets «centre-bourg»

sont centrés sur la revitalisation économique des centres de villes et la réhabilitation de leurs logements dégradés. Beaucoup de collectivités sont confrontées à la déprise de leur centre-ville qui, parallèlement, s'accompagne d'un étalement urbain à leur périphérie. Cet appel à projets a pour vocation d'inverser cette tendance. Lancé par l'État en 2015, certaines régions ont elles aussi lancé leurs propres appels à projets «Revitalisation centres-bourgs».

LES INTERVENTIONS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les établissements publics fonciers

Dans un contexte où il faut à la fois construire des logements, créer des espaces publics et lutter contre l'étalement urbain, alors que dans certains secteurs le foncier se raréfie et son coût est prohibitif, les établissements publics fonciers ont un rôle essentiel à jouer. S'ils ont pour objectif premier la mobilisation des terrains disponibles pour produire des logements, leur rôle s'étend aussi à la requalification des friches, la manière de les réutiliser, en bref à faire muter le foncier. C'est désormais un enjeu extrêmement important.

L'État dispose aujourd'hui de 10 établissements fonciers. Leur action est complétée par celle des établissements publics fonciers locaux à gouvernance locale.

Les interventions des établissements publics d'aménagement (EPA)

Concentrés dans des secteurs à très forts enjeux comme en Île-de-France, ils interviennent dans des opérations d'intérêt national (OIN), périmètres dans lesquels l'État conserve la maîtrise de la politique d'urbanisme et délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. Ainsi, dans les OIN, c'est le préfet et non la commune qui décide de la création d'une zone d'aménagement concertée.

Tous les établissements d'aménagement ne répondent pas aux mêmes types d'enjeux. En région Île-de-France, ils agissent essentiellement dans des contextes de requalification urbaine ou de développement économique. Par exemple, l'EPA de Saclay intervient pour la création et le développement d'un pôle d'enseignement et de recherche en sciences de haut niveau national et international. L'EPA de Marne-la-Vallée est à la fois tourné vers la reconquête urbaine et le développement économique.

À Marseille, EUROMED s'occupe majoritairement de rénovation urbaine alors qu'à Alzette-Belval, en Moselle, l'EPA intervient plutôt pour la reconquête de friches. L'intégration urbaine et paysagère est pour ces EPA une problématique extrêmement importante.

Les conseils au territoire

Les conseils au territoire sont issus historiquement des missions d'ingénierie publique des ex-DDE. Les prestations de maîtrise d'œuvre effectuées par les DDE et les DDT sur des projets de voirie, d'ouvrages d'art, d'espaces publics ont été progressivement transformées en missions de conseil en amont des projets devenus eux-mêmes plus transversaux. Le conseil doit permettre désormais de prendre en compte l'ensemble des enjeux des politiques de l'État et chaque projet des collectivités territoriales doit s'y inscrire. Pour cela, les conseils les accompagnent dans les démarches des appels à projets, comme dans l'utilisation de tous les autres outils d'intervention sur le territoire. Répartis sur le territoire national, les conseils aux territoires sont présents dans toutes les DDT et dans quelques DREAL. Les paysagistes-conseils comme les architectes-conseils font partie de cette ressource mobilisable et seront parfois sollicités via les DDT et les DREAL pour intervenir sur des projets.

Une note technique d'encadrement de la mission «Nouveau conseil aux territoires», déclinaison de la directive nationale, va permettre de définir dans chaque service une stratégie d'intervention sur leur territoire, avec l'identification d'une part de ses enjeux et d'autre part des capacités d'ingénierie mobilisables.

LA REFONTE DU RÈGLEMENT DES PLUI

La réforme du contenu et de la forme du règlement des PLU est entrée en vigueur le le janvier 2016. Objet d'une large concertation et de la consultation de nombreux experts, elle s'articule autour de 5 grands thèmes: qualité urbaine, paysagère et architecturale; environnement; intensification urbaine; mixité sociale et fonctionnelle; et simplification pour une écriture de règles plus claires, plus compréhensibles. Elle permet au PLU de refléter le projet du territoire. Sans remettre tout à plat, le nouveau règlement permet de compléter et de clarifier les outils disponibles et de composer avec l'existant en ajoutant des possibilités répondant mieux aux enjeux contemporains du territoire.



LAETITIA MANTZIARACONREAUX
chef de projet
à la qualité urbaine
et du cadre de vie au sein
du Bureau de la planification
urbaine et rurale et du
cadre de vie (DHUP/QV3),
présente les principaux
changements intervenus
dans le règlement des PLUi
au Ier janvier 2016
et leurs conséquences
pour la prise en compte

du paysage dans les documents d'urbanisme.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Rapport de présentation et PADD inchangés

Le rapport de présentation n'a pas changé, mais les justifications y sont renforcées: elles ne doivent plus se retrouver dans le règlement proprement dit. Il en est de même du PADD qui est également inchangé, mais chaque règle doit y répondre.

Nouvelle structure du règlement

Une nouvelle structure est proposée (elle reste facultative) pour rendre explicites les objectifs poursuivis. Elle se décompose en 3 parties correspondant aux thèmes de la loi ALUR: destination des constructions, usage des sols et nature d'activité; caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère; volumétrie, implantation, espaces non-bâtis, stationnement; équipement et réseaux; conditions de desserte des terrains par les voies et réseaux. Ces axes peuvent eux-mêmes englober des sous-thèmes.

Aucune règle obligatoire

Devant être avant tout le reflet d'un projet, le règlement n'a désormais plus de règle obligatoire et devient à la carte. Par exemple, la règle de l'alignement sur la voie, qui pouvait poser problème dans des espaces ruraux ou agricoles, n'est plus exigée.

Un lexique national

Ce lexique sera prochainement publié sous forme d'arrêté. Il permettra de clarifier certains termes utilisés dans les règles (hauteur, gabarit, implantation au sol...).

Possibilité de renvoi au Règlement national d'urbanisme

Le renvoi au Règlement national d'urbanisme (RNU) est prévu pour les territoires ruraux. Pour promouvoir le PLUi, il est autorisé un simple renvoi au RNU dans certains secteurs bâtis. Par exemple dans de grandes intercommunalités incluant de petites communes, certains centres-bourgs évoluent peu. Dans ces secteurs, le PLU peut renvoyer au RNU. L'idée est de simplifier l'élaboration des PLUi et de renforcer les moyens dans les territoires où il existe des enjeux et des projets.

Objectifs d'intensification urbaine inclus dans les PLU

En les justifiant dans le rapport de présentation du PLU, il est désormais possible d'intégrer, via les règles de minima de hauteur et d'emprise au sol, des objectifs d'intensification urbaine.

Différencier les règles pour les bâtiments neufs et les bâtiments existants

Il est maintenant possible de différencier les règles selon que les bâtiments sont neufs ou existants pour permettre une meilleure adaptation du règlement aux projets.

Aucune illustration incluse dans le PLU, sauf mention spéciale, n'est opposable

Cette mesure va permettre de favoriser l'illustration des PLU et ainsi de rendre le document plus pédagogique en favorisant la lisibilité de la règle et en appréhendant mieux les formes urbaines issues de la réglementation écrite.

Les espaces non bâtis mieux qualifiés et décrits

Dans l'objectif de promouvoir la notion de nature en ville, d'améliorer l'environnement des zones d'habitat et de favoriser une gestion durable des sols, il est possible de mieux qualifier les espaces non bâtis. Ainsi les caractéristiques des clôtures sont permises pour préserver les continuités écologiques et faciliter l'écoulement des eaux.

Adapter les rez-de-chaussée

Désormais, le règlement du PLU permet de réglementer le niveau bas du plancher habitable pour prévenir les risques d'inondation

Expliciter le coefficient de biotope

Le coefficient de biotope donne des équivalences entre différents types de surfaces non imperméabilisées (pleine terre, toitures-terrasses, façades végétalisées...) dans le but de réduire l'imperméabilisation des sols en recourant aux façades et aux toits pour jouer le rôle de station végétale tout en satisfaisant l'exigence de densité.

Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP, pièces constitutives du dossier de PLU, exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Trois types d'OAP sont définis:

- les OAP sectorielles, sur lesquelles il y a un secteur de projet, sont imposées dans toutes les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation. Ainsi une zone IAU (zone d'urbanisation) ne pourra plus être définie sans OAP, donc sans projet. Ces OAP sectorielles fixent les conditions d'aménagement et garantissent la qualité architecturale, urbaine et paysagère des espaces, dans la continuité desquels s'inscrit la zone, par exemple en entrée de ville.
- les OAP sectorielles d'aménagement, sur lesquelles il n'y a pas de disposition réglementaire, sont une véritable nouveauté du règlement qui était très attendue par les aménageurs. Ces OAP définissent un projet selon de grandes orientations qui déclinent tous les thèmes importants: qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère; mixité fonctionnelle et sociale; qualité environnementale et prévention des risques; besoins en matière de stationnement; desserte par les transports en commun et desserte des terrains par les voies et réseaux. En termes d'objectifs d'insertion paysagère, les orientations seront très utiles et utilisées car il est en général difficile de traduire ces objectifs par des règles. Ces orientations devront s'accompagner d'un plan d'aménagement, supposant ainsi un projet pensé en amont.

- les OAP patrimoniales sont plus spécifiquement créées pour s'appliquer sur les zones urbaines réglementées: le petit patrimoine ou les éléments paysagers à protéger pourront l'être dans ce cadre.

En dehors de ces trois nouveaux types, les autres OAP thématiques demeurent.

Des règles qualitatives

Les règles qualitatives peuvent se décliner sous forme d'objectifs: alignement sur le bâtiment voisin; préservation d'un cône de vue... Ces règles émergent depuis un certain temps dans les PLU. Le nouveau règlement prend donc en compte cette manière «intelligente» de construire la ville qui demande cependant davantage d'accompagnement et de qualification de la part des instructeurs.

Des règles alternatives

Il existe dorénavant une règle générale et une règle subsidiaire, qui peut s'appliquer dans certains cas.

UNE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME PROGRESSIVE ET ACCOMPAGNÉE

La mise en œuvre du nouveau règlement se fera de manière progressive car les communes ont déjà eu à appliquer de nombreuses réformes. Les dispositions issues du décret ne s'appliqueront que lors de la prochaine révision ou élaboration du PLU. Lorsque le PLU est en cours d'élaboration, la collectivité peut opter pour une application des dispositions au plus tard lors de la délibération arrêtant le projet. Les PLU qui feront l'objet de procédures de modification et de mise en compatibilité (avant ou après le ler janvier 2016) continueront à appliquer les dispositions des articles réglementaires en vigueur au 31 décembre 2015.

L'idée est donc bien d'inciter les communes ou communautés de communes à intégrer cette réforme du règlement et pour cela de les convaincre de son intérêt pour améliorer la qualité de leurs documents d'urbanisme. Un plan de formation a été mis en place. Toutes les DDT et les DREAL sont aujourd'hui informées. Elles-mêmes vont monter des formations pour les collectivités. Une plaquette d'information, des fiches pratiques thématiques explicatives et un guide d'accompagnement sont disponibles.

RÉFORME TERRITORIALE: QUEL AVENIR POUR LE RÉSEAU DES CONSEILS DE L'ÉTAT ?

Dans le contexte de la réorganisation territoriale et de la création des nouvelles régions, quelles sont les évolutions attendues dans les missions des paysagistes-conseils?



CATHERINE BERGEAL conseillère réseau auprès du DGALN



PAUL DELDUC directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

GRANDES RÉGIONS ET RÈGLES D'EXERCICE

Le passage de 27 à 18 grandes régions ne modifiera pas le cadre des missions des paysagistes et des architectes-conseils de l'État. La circulaire qui fixe les fondamentaux de l'action des PCE est préservée. Les grands principes seront les mêmes mais s'appliqueront dans des régions plus étendues.

Un premier principe qui régit l'exercice des conseils est conservé. Ainsi le PCE ne pourra exercer ses missions dans un territoire que s'il n'y a pas d'activité privée. Répondre à cette exigence n'est pas facile, aussi tout sera mis en œuvre pour que les PCE puissent y répondre avec le moins de contraintes et handicaps possible. Les PCE qui devront bouger ne seront ainsi pas obligés d'attendre cinq ans pour muter. Ils pourront changer d'affectation dès qu'une opportunité les satisfera. Ce travail se fera, bien entendu, en concertation constante avec le bureau de l'APCE.

NOUVELLES DU RÉSEAU

Un nouveau poste en DDT 75

Un poste de conseil a été créé à la DDT 75. Jusqu'à présent, il avait été estimé que Paris bénéficiait de suffisamment d'ingénierie pour répondre à ses objectifs de qualité paysagère et architecturale. Nous sommes revenus sur cette idée et avons créé un poste de conseil en DDT 75 cette année. Il permet d'accompagner les services de l'État, notamment sur les grands enjeux fonciers de la capitale.

Élargir le réseau des conseils aux autres Ministères

Le MEEM appelle toujours de ses vœux la création de postes d'architectes et de paysagistes-conseils dans les services des ministères de la Culture, de l'Agriculture ou encore de l'Éducation nationale. Cela progresse lentement. Si une PCE est en poste au ministère de la Culture, aucune expérimentation n'est encore engagée pour intégrer des PCE dans les DRAC. Au ministère de l'Agriculture, malgré un gros travail de l'APCE et des contacts directs avec les services concernés, et en dépit de l'intérêt manifeste pour l'exercice de conseil, rien n'a encore bougé. Il en est de même au ministère de l'Éducation nationale et dans les parcs nationaux...

Il reste donc beaucoup de travail à faire pour concrétiser l'ambition de créer un réseau interministériel de conseils de l'État pouvant exercer transversalement, dans tous les domaines, tout en dégageant davantage de moyens collectifs. Pour l'instant cela reste un peu décevant, mais le MEEM continue de militer dans ce sens.

Renforcement du binôme architecte-paysagiste

Le fonctionnement en binôme des architectes et des paysagistes-conseils est une des clés de la réussite de leurs missions. Ainsi nous militons pour qu'aux architectes-conseils présents en DRAC, on adjoigne un PCE. Inversement, en DREAL, le réseau constitué uniquement de paysagistes pourrait être enrichi par des ACE. Une expérimentation est en cours, mais elle a pris deux ans pour se mettre en place. Cela s'explique par les réorganisations importantes qui sont en cours dans les services déconcentrés. Il est également important que les missions des PCE-ACE soient toujours davantage expliquées et que l'accueil des conseils soit organisé. Aussi, pour que l'installation d'un ACE dans les DREAL se passe au mieux et que son travail soit bien compris, il est nécessaire que la demande émane du service lui-même. L'idée est de les installer le plus vite possible, mais dans des conditions satisfaisantes.

Concernant les postes des paysagistes-conseils en région, l'organisation commence à se mettre en place avec de nouveaux correspondants régionaux en septembre. Les réunions régionales des conseils restent obligatoires. Elles sont d'autant plus importantes que les conseils peuvent y contribuer à la définition des politiques stratégiques et des priorités de l'État.

CONCLUSION (PAUL DELDUC)

Depuis 2012, le réseau des PCE fonctionne de manière satisfaisante et l'expérience montre qu'il est utile autant dans les services centraux du Ministère que dans les services déconcentrés. Ces derniers ont besoin de l'appui original des conseils pour élaborer une réflexion stratégique comme pour dénouer des problèmes en utilisant le regard et le savoir-faire des paysagistes.

Interdisciplinarité «architecture et paysage» en DREAL

Une partie importante du temps de la DGALN est passée à vanter les mérites de l'interdisciplinarité « architecture et paysage». Dans le domaine de l'urbanisme, compétence importante de la direction générale, cette interdisciplinarité est essentielle comme le prouvent les nombreux grands prix de l'urbanisme attribués à des paysagistes. Inversement, et même si cela peut inquiéter, la DGALN voit un intérêt à ce que des architectes-conseils soient aussi présents dans les DREAL. Un ACE a été investi à titre expérimental en DREAL, mais l'objectif reste d'étendre cette présence à plus grande échelle, même s'il est vrai qu'une grande partie des besoins en DREAL sont plutôt de l'ordre des compétences des paysagistes-conseils de l'État.

Aider à l'émergence des projets de territoire

En 2015, les ateliers de territoire portaient sur le paysage et sa capacité à devenir un outil de revitalisation des agglomérations dont les tissus étaient dégradés. Cette formule, qui consiste à aider les collectivités à concevoir un projet de territoire et que les paysagistes pratiquent à la fois dans leur exercice privé et dans leurs missions de conseil, la DGALN la reprend à son compte. Aussi, les PCE ont-ils un rôle important à jouer dans ce nouveau contexte dans lequel s'insèrent les nouveaux conseils aux territoires. Ces derniers répondent à la préoccupation du gouvernement de ne pas laisser certaines collectivités isolées, démunies face aux nouveaux enjeux qui se posent à elles. Les services déconcentrés et les paysagistes-conseils font partie intégrante de ce dispositif et y joueront un rôle essentiel.



TIM BOURSIER-MOUGENOT paysagiste-conseil de la DEB

RÉFLEXIONS DE L'APCE PAYSAGE & TRAME VERTE ET BLEUE

L'importance du rôle du paysage est aujourd'hui reconnue pour sa capacité de médiation dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et doit pouvoir mieux accompagner celle de la Trame verte et bleue (TVB). La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a souhaité mobiliser l'Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE) pour préciser la contribution des paysagistes-conseils de l'État (PCE) à la mise en œuvre de la politique de la Trame verte et bleue et pour qu'elle formule des recommandations. Un rapport, synthèse des travaux d'un atelier qui a rassemblé en 2015 et 2016 sept paysagistes-conseils, a été remis au directeur de la DGALN en novembre dernier.

UN CONSTAT: LE PAYSAGE PEU OU PAS PRIS EN COMPTE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA TVB

Malgré une législation (lois Grenelle I et II) et des textes fondateurs stipulant la TVB, d'une part afin de «contribuer à la qualité et à la diversité des paysages», entendus dans la définition de la Convention européenne du paysage et, d'autre part reconnaissant au paysage le rôle d'«entrée mobilisatrice» pour la mise en place de la TVB, il a été constaté qu'aujourd'hui, d'une manière générale, le paysage est peu pris en compte et que ses spécialistes sont peu sollicités dans la mise en œuvre de la TVB.

Les difficultés qui entravent la mise en synergie des enjeux de conservation et d'amélioration de la biodiversité et ceux de la qualité et de la diversité des paysages sont d'ordre:

- sémantique: emploi dans certains textes institutionnels du terme «écologie du paysage» en place de «paysage» tel que défini dans la Convention européenne du paysage (CEP), renforçant l'incompréhension des enjeux qui y sont liés; définition imprécise du «corridor paysager»;
- culturel: dépassement difficile des antagonismes culturels entre professionnels du paysage et de l'environnement; méconnaissance de la part des acteurs de la transversalité inhérente à la démarche de paysage alors qu'elle est à même de favoriser le croisement des approches écologique et paysagère; faible mobilisation des outils de connaissance des paysages atlas, plans de paysage...-; quasi-absence de croisement de ces données avec celles des naturalistes...;
- technique: retranscription souvent inadéquate des intentions inscrites dans les SRCE à l'échelle du 1/100000 dans les systèmes d'information géographique tendant à induire une mise en œuvre fonctionnelle et normative de la TVB dans ses déclinaisons locales:
- méthodologique: cahier des charges des consultations TVB se limitant souvent au volet «biodiversité»; présence de compétences en paysage (paysagistes-concepteurs) non requise dans la constitution des équipes de maîtrise d'œuvre touchant au cadre de vie...;
- pratique et prospective: approche souvent théorique impliquant des modes opérationnels spécifiques sans préoccupation d'une intégration au contexte du cadre de vie;
- budgétaire: manque de moyens récurrent pour les politiques du paysage et de l'environnement.

Concernant les SRCE, il est noté plus particulièrement:

- une présence exceptionnelle de paysagistes-conseils de l'État dans les comités de pilotage;
- un défaut évident d'utilisation des documents de paysage existants (atlas départementaux, chartes paysagères, plans de paysage...) comme sources de connaissance;
- une prise en compte insuffisante du «paysage ordinaire»;
- un manque de lecture spécifique des espaces habités;
- une grande difficulté d'appropriation des représentations cartographiques par les acteurs...

À terme, cette déficience dans l'application de la politique TVB fait craindre une discrimination accrue entre les territoires: ceux disposant, comme les métropoles, de moyens humains et budgétaires suffisants pour la bonne intégration paysagère de la TVB, et ceux, comme les espaces périurbains et ruraux, confrontés à une application fonctionnelle et contraignante de la TVB.

PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LA TVB

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre général de la politique de la TVB et dans celui des missions des PCE:

- impliquer les PCE davantage en amont dans les SRCE et les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- favoriser le rapprochement des professionnels du paysage et ceux de l'environnement dans les services de l'État: en renforçant le rôle des PCE au sein des DREAL, des DDT(M); en leur confiant l'organisation de visites de terrain, d'ateliers, de formations au thème «paysage et biodiversité» pour les agents de l'État, les élus, les services techniques...; en organisant des interventions dans des rencontres de type «réunions métiers» (aménagements, urbanisme, nature, sites, infrastructures, évaluations environnementales, risques, etc.) afin de comprendre les attentes des agents dans le domaine du paysage et de la biodiversité, de sensibiliser, d'aider à construire une doctrine; en produisant des fiches, guides pour la réalisation des SCoT, PLU(i);
- favoriser ce rapprochement dans des équipes transdisciplinaires en charge des projets d'aménagement;
- faire jouer le réseau national et les réseaux régionaux des PCE pour favoriser les échanges, les rencontres, les forums...
- conforter le lien entre paysage et TVB par la promotion des démarches paysagères territoriales, en mobilisant notamment les outils de connaissance des paysages existants (atlas, plans de paysages...);
- favoriser la qualité de la commande, par conséquent celle des cahiers des charges en requérant notamment la présence de réelles compétences en projet de paysage dans les équipes sélectionnées ainsi que dans celles chargées du suivi de la TVB. Le PCE devrait être consulté à toutes les étapes des projets afin de veiller à la prise en compte du paysage dans la TVB de façon concrète dans toutes ses phases;
- promouvoir des schémas de cohérence paysagère «SCoP», outils stratégiques de paysage à l'échelle des SCoT ou inter-SCoT. Ces SCoP, à l'image des «plans verts» des *Länder* allemands, proposeraient, dans une démarche concertée, des projets de paysages établis à partir des enjeux de paysage et de biodiversité.

Sept PCE – Claire Alliod, Caroline Bigot, Béatrice Fauny, Françoise Gaillard, Claire Laubie, Anne Maguerot et Tim Boursier-Mougenot – ont participé à l'atelier «paysage et TVB».

DIRECTION DE PUBLICATION LYDIE CHAUVAC

ÉDITION A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL À L'E.N.S.P. 6BIS, RUE HARDY 78000 VERSAILLES

ISSN 2497-8930

DÉPÔT LÉGAL 18 NOVEMBRE 2016

RÉDACTION LE BUREAU DE L'A.P.C.E.

RELECTURE VALÉRIE SOULIER

MISE EN PAGE ATELIER YOUPI

IMPRESSION EDGAR

SUR PAPIER COCOON SILK 100% RECYCLÉ

TEXTES MONIQUE CHAUVIN, JOURNALISTE

(SAUF CEUX DONT L'AUTEUR EST EXPLICITEMENT SPÉCIFIÉ)

N°S PRÉCÉDENTS & VERSION NUMÉRIQUE **PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG**

CONTACT SECRETARIAT@PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG

© ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT MARS 2017

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le ministère du Logement et de l'Habitat durable, Karine Mangin, Catherine Bergeal, Ariella Masbungi. Le ministère Portugais de l'Environnement, de la Planification et de l'Énergie, la direction du Développement du Territoire, Amaro Rui Alves, Cristina Cavaco, Almida Maria Graça Almeida, Teresa Barata.

La Ville de Lisbonne, Manuel Salgado, Eduardo Campelo, Cristina Coelo, Teresa Duarte. Les Architectes et Paysagistes intervenants: Gonçalo Byrne et João Nunes avec PROAP, Cristina Cavallotti. Les guides: Leonor Cardoso, Manuel Ferreira, Miguel Domingues. Les modérateurs: Jean-Denis Espinas, Éric Amanou, Stéphane Letexier, Monique Chauvin La Fondation Gulbenkian (1e°), Jardim Botanico Ajuda, Fábrica do Braço de Prata, Claire Genty et ses correspondants portugais.

Le Groupe de travail: Thibault de Metz, Giovanna Marinoni, Annie Tardivon, Catherine Brunet, Jean-Marc Gaulier Alice Brauns et Frédérique Garnier avec le soutien du Bureau, avec Claude Launay, Florence Morisot et l'atelier Youpi.
Les agences ayant offert leur documentation et leur disponibilité pendant les visites: José Adrião, Aires Mateus Arquitectos - Marco Arraiolos, João Pedro Falcão de Campos,

José Adriao, Aires Mateus Arquitectos - Marco Arraiolos, João Pedro Falcao de Campos Bruno Soares Arquitectos - Margarida Bruno Soares, FC Arquitectura Paisagista - Filipa Cardoso de Menezes e Catarina Assis Pacheco, Carrilho da Graça Arquitectos - Filipe Homem e Vitor Beiramar Diniz.

Un remerciement spécial à Alvaro Siza, que nous avons rencontré à Boisbuchet et João Gomes da Silva, Antonio Angelillo et Susanna Curioni (ACMA, Centro Italiano di Architectura), qui nous ont accueillis à Lisbonne, pour la préparation du séminaire.

Depuis 1993, date à laquelle a été créée leur fonction, les paysagistes-conseils de l'État exercent leur activité à raison de deux jours par mois dans les directions départementales du territoire (et de la mer) (DDT(M)) de tous les départements métropolitains et d'outre-mer.

Plus récemment, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a souhaité bénéficier de leurs compétences pour assister les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Placés sous l'autorité des préfets, leur rôle consiste à éclairer les différents acteurs de l'aménagement sur l'évolution de la qualité des paysages urbains et ruraux.

Ils sont également présents auprès des services centraux du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de la Culture et de la Communication.



